Rapport d'Activité 2021

Migrations Santé Alsace

24 , rue du 22 Novembre-67000 Strasbourg

0388226022

contact @migrationssante.org

www.migrationssante.org

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL _____ *2*

RAPPORT MORAL _____ *3*

RAPPORT D'ACTIVITÉ _____ *6*

L'ASSOCIATION _____ **7**

INTERPRETARIAT MEDICAL ET SOCIAL PROFESSIONNEL _____ **9**

ÉDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN LANGUE D'ORIGINE _____ **31**

POLE RESSOURCES : INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS-LES _____ **50**

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL

Anne Muller

Présidente

Chers-ères amis-es,

Chers-ères partenaires,

Comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19 et ses conséquences, plus importantes pour les plus vulnérables, tant d'un point de vue sanitaire qu'économique. Différentes études (de l'INSEE, de l'INSERM) mettent ainsi en évidence un taux de contamination par le SARS-CoV-2 plus important parmi les classes défavorisées, une mortalité liée à la Covid19 plus élevée chez les immigrés-es, et une couverture vaccinale bien inférieure.

Les enjeux d'accès aux droits, aux soins, à la prévention et d'égalité de traitement pour les personnes migrantes et immigrées se révèlent avec une plus grande acuité dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. La crise sanitaire a aussi accéléré le développement du tout numérique, créant la fracture numérique qui aggrave la vulnérabilité des plus précaires : conditions d'accès à la préfecture, droit à l'assurance maladie, accès plus difficile même dans les structures, associations d'aide...

La crise financière qui s'est rajoutée avec l'inflation importante, en particulier la forte hausse des prix de l'énergie a contribué à créer un climat d'incertitude. Certains politiques, ont joué sur ces inquiétudes, angoisses, pour défendre nationalisme et replis sur soi qui nous protégeraient de tout. Des Français de plus en plus nombreux adhèreraient à cette vision simpliste et réductrice du monde d'aujourd'hui.

L'objet de l'association reste d'autant plus fortement d'actualité :

- **« promouvoir, pour les migrants et leur famille, l'accès et l'exercice du droit à la santé** tel qu'affirmé par l'article 25.1 (version 1947) de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que l'accès aux droits sociaux et éducatifs contribuant ainsi à une meilleure insertion sociale,
- **de veiller à l'égalité de traitement** et à la non-discrimination dans les soins,
- **de lutter contre les discriminations** en particulier celles fondées sur la langue, l'origine nationale, ethnique ou une prétendue race. »

En 2021, Migrations Santé Alsace a ainsi continué à défendre le respect du droit des patients-es aux soins à travers le recours à l'interprétariat professionnel. Une première action a été le déploiement de l'interprétariat dans le Grand-Est, d'une part, par le développement de l'interprétariat par téléphone (contacts, rencontres avec des structures hors Alsace, concrétisation de partenariats par des conventions), d'autre part, par la sensibilisation des acteurs-trices du Grand-Est aux enjeux de l'interprétariat (journées de réflexion). MSA a aussi poursuivi ses partenariats en Alsace, rencontré

différentes structures du Bas-Rhin et Haut-Rhin et relevé les difficultés de la prise en charge des primo-arrivants-es liées à la barrière linguistique. De même, au sein du réseau RIMES (Réseau national d'Interprétariat Médical Et Social, dont MSA a poursuivi la présidence), MSA a participé à l'organisation de journées de sensibilisation des acteurs et actrices de l'intégration aux enjeux de la barrière linguistique et à l'interprétariat professionnel avec la réalisation des « assises de l'interprétariat professionnel » dans trois régions dont le Grand-Est (en visio), avec le soutien financier du ministère de l'intérieur, via la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN).

Même dans ce contexte de crise, en résistance à l'environnement de plus en plus concurrentiel auquel nous sommes confrontés-es et qui aurait tendance à tout tirer vers le bas, l'association a eu à cœur de maintenir la qualité professionnelle des interventions d'interprétariat, à travers la formation et l'accompagnement des interprètes : accueil /prise de fonctions et tutorat, suivis individuels et réunions de coordination, formation continue, groupes d'analyse des pratiques.

2021 a ainsi été l'année de réponse à l'appel d'offres pour l'interprétariat du Groupement Hospitalier de Territoire « Basse-Alsace Sud-Moselle », qui regroupe les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN) et le Centre Hospitalier d'Erstein. La réponse au cahier des charges a beaucoup sollicité toute l'équipe administrative, dans un contexte très concurrentiel, accentué par la division de l'offre en différents lots. Notre travail a payé avec le renouvellement du partenariat qui nous lie pour l'interprétariat en présentiel.

Parallèlement, l'activité d'interprétariat est restée stable en 2021, évolution plutôt positive, mais sans atteindre les niveaux d'avant la crise sanitaire. Les établissements hospitaliers restent les premiers utilisateurs, en particulier les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et l'EPSAN. A noter, une augmentation des demandes des structures d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile, ainsi que du secteur éducatif. Ceci a été rendu possible par le travail en collaboration avec les financeurs, ainsi que par l'inlassable exercice d'information des acteurs-trices sur les enjeux liés à la barrière de la langue et de recueil de leurs besoins et attentes.

De même, mis en place en septembre 2020, suite à la montée des violences conjugales et intrafamiliales pour les femmes, liée aux différents confinements et à leurs conséquences, un dispositif permet aux associations impliquées du Bas-Rhin de bénéficier d'interprétariat professionnel, sans coût. Il a été poursuivi et développé en 2021. Ce projet rentre tout à fait dans les missions de l'association, et l'objectif serait de le poursuivre en 2022, en le développant vers de nouvelles structures, et en proposant une formation spécifique aux interprètes qui interviennent dans ce contexte.

Le dispositif d'interprétariat professionnel en présentiel en médecine de ville a été fragilisé en 2021. En effet, suite à la création de la grande région Grand-Est, par souci d'égalité stricte sur tout le territoire (sans tenir compte de l'existant, et des besoins spécifiques), l'ARS a décidé de ne plus financer que l'interprétariat par téléphone, marché octroyé à une association parisienne. La mobilisation des médecins libéraux, utilisateurs de l'interprétariat en présentiel lors de leurs consultations, sur un dispositif existant depuis des années, a permis, avec la publication de tribunes[1], l'interpellation d'élus et les discussions avec l'ARS, de prolonger cette possibilité en 2021. Mais le travail de plaidoyer et de recherche de financements doit être poursuivi.

Cette année encore, MSA a poursuivi les actions collectives en langue d'origine, comme outil de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités de santé, avec un travail important d'adaptation aux contraintes sanitaires. Ces actions d'éducation et promotion de la santé ont été développées particulièrement autour de la thématique de la COVID-19 (en particulier la vaccination), en plus des thématiques habituelles : interventions en langue d'origine avec les publics migrants, rencontres avec les professionnels-les et bénévoles des structures les accueillant.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'absence de notre directrice pour raisons de santé pendant plusieurs mois. Cette absence prolongée a mis en lumière des difficultés de fonctionnement déjà

[1] https://www.migrationssante.org/news/actualites-de-linterpretariat-en-medecine-de-ville/

repérés, mises en attente du fait de priorités toujours plus urgentes. Des manques en ressources humaines dans l'équipe de secrétariat n'ont pas amélioré la situation. L'équipe a su s'adapter, trouver des ressources, faire face à la surcharge de travail, aux responsabilités inhabituelles, proposer des solutions, avec le soutien engagé de membres du bureau. Suite à cette période, des modifications dans l'organigramme ont été proposées pour améliorer la répartition des tâches, avec la création de postes de cadres.

MSA, continue ainsi d'interroger son mode de fonctionnement, de gouvernance, d'évolution, d'adaptation aux nouvelles demandes (développement de l'interprétariat téléphonique, ouverture au Grand-Est, ouverture à la concurrence...). Un travail a, par exemple, été réalisé dans le cadre d'un Diagnostic Local d'Accompagnement, avec COFREB, et l'implication de membres du bureau, de la directrice et de cadres de l'association. Ces réflexions mènent à l'organisation de matinées de travail entre bénévoles et salariés-es qui auront lieu en 2022.

Cette année particulière nous a sollicités-es une fois de plus pour rester vigilants-es, veiller à maintenir l'accès aux soins, aux droits, à l'information des personnes migrantes allophones. Elle nous a demandé de nous adapter, toujours et encore, à l'urgence des situations, aux contraintes liées à la crise sanitaire, au manque de ressources humaines. Je voudrais ainsi terminer ce rapport moral par un hommage au travail quotidien de toute l'équipe de Migrations Santé Alsace, salariés-es et bénévoles, qui se sont adaptés-es, ont maintenu leurs actions, avec engagement, humain et politique, dynamisme, créativité, efficacité. Merci aussi pour tout ce temps, cet engagement, qui permet à l'association de rester fidèle à ses missions, tout en s'adaptant en permanence aux évolutions de la société. Je vous félicite pour toutes ces qualités et vous remercie chaleureusement vous, ainsi que tous les partenaires financiers et institutionnels qui soutiennent nos actions.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ASSOCIATION

I.CONSEIL D'ADMINISTRATION, élu le 23 septembre 2021

CAYEMITTES	Myriam	Médecin psychiatre, Praticien hospitalier - EPSAN
CHATELET	Philippe	Assistant de service social - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
DONNARD	Gaëlle	Directrice de projets – Observatoire de l'intégration et de la ville (ORIV)
FERCHIOU	Yasmina	Cheffe de service – CARITAS Alsace
DI GREGORIO	Gabriel	Directeur - Association JEEP
HAGEGE	Meoïn	Sociologue
IMBERY	Jean-Georges	Enseignant - à la retraite
MARTZLOFF	Jonas	Médecin néphrologue – interne - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
MOSSER-LUTZ	Sylvie	Cadre de santé, Formatrice
MULLER	Anne	Médecin généraliste
RADJI	Djamel	Praticien Hospitalier en Psychiatrie, Urgences Psychiatriques aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, EPSAN/Centre de Santé Mentale Strasbourg Ouest
RONDEAU-LUTZ	Murielle	Médecin interniste, Praticien hospitalier - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
RUCH	Yvon	Médecin interniste infectiologue, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
SALMON	Michelle	Infirmière à la retraite

II.BUREAU, élu le 23 novembre 2021

Présidente	Anne Muller
Vice-Présidente	Djamel Radji
Trésorier	Gabriel di Gregorio
Trésorier adjoint	Jean-Georges Imbery
Secrétaire	Michelle Salmon
Secrétaire adjoint	Yvon Ruch
Assesseure	Sylvie Mosser - Lutz

III.EQUIPE SALARIEE

L'équipe salariée de Migrations Santé Alsace compte une centaine de personnes et se répartit comme suit :

- Equipe de gestion et de coordination de projets :
  - une directrice,
  - une responsable administrative et financière,
  - une responsable du service interprétariat et du développement de projets,
  - une coordinatrice de l'interprétariat,
  - une chargée de mission « prévention des discriminations dans le domaine de la santé et formation des professionnels-les »,
  - une secrétaire comptable,
  - quatre secrétaires pour la gestion de l'interprétariat et le secrétariat administratif.

- Intervenants-es de terrain :
  - 83 interprètes intervenant dans 32 langues,
  - 25 traducteurs et traductrices,
  - 8 animatrices en éducation pour la santé.

- Formateurs et formatrices occasionnels-les.

INTERPRETARIAT MEDICAL ET SOCIAL PROFESSIONNEL

I.OPPORTUNITÉ

A. La santé précaire des populations migrantes

La migration, qu'elle soit volontaire ou subie fragilise la santé des individus. Le niveau de santé des personnes migrantes a tendance à se détériorer après l'arrivée et l'installation au sein du pays d'accueil[2]. Ces fortes disparités par rapport au niveau de santé de la population générale peuvent s'expliquer par différents déterminants de santé.

L'appartenance des personnes migrantes aux catégories socio-économiques les plus défavorisées est un premier déterminant à l'origine de ce constat[3]. Non seulement le taux d'emploi est plus faible que parmi la population générale (56,1% contre 65,8% en 2017), mais les emplois qu'ils/elles occupent sont très souvent liés à des conditions de travail plus contraignantes et plus précaires qui se répercutent sur leur niveau de santé.

La santé mentale des personnes migrantes et de leurs descendants-es est aussi fortement impactée par leur situation. Des études récentes mettent en évidence un risque plus élevé de développer des troubles psychiques[4], une prévalence de dépression chez les personnes immigrées deux fois plus élevée que la population générale.

L'exclusion sociale, le stress potentiellement intense lié au parcours migratoire, à l'insertion dans un nouvel environnement et à une situation administrative incertaine, les discriminations dans le champ de la santé, la méconnaissance des droits et des dispositifs, les difficultés de littératie en santé, la barrière de la langue sont, entre autres, des facteurs qui restreignent l'accès aux soins des populations migrantes.

---

[2] C. Hamel et M. Moisy (2010), « L'expérience de la migration : santé perçue et renoncement aux soins », Enquête trajectoires et origines, document de travail n°168, INEE – INED, p77-84

[3] Berchet C. et Jusot, F. (2012). État de santé et recours aux soins des immigrés en France : une revue de la littérature. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire n° 2-3-4, 17-21, DARES. (2021). Les métiers des immigrés.

[4] Selten, (2019), Schizophrenia and migration: a meta-analysis and review

B. Les migrants-es face au contexte pandémique actuel

L'épidémie actuelle continue à creuser les inégalités sociales de santé. En France, une étude de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)[5], réalisée en juillet2020, démontre une mortalité chez les immigrés-es deux fois plus élevée face à la Covid-19.

De plus, l'enquête épidémiologique et conditions de vie (EpiCov)[6] réalisée par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), apporte un éclairage spécifique sur l'impact de la Covid en France chez les personnes ayant un lien avec la migration (les personnes immigrées ou descendantes d'au moins un parent immigré). Elle montre l'importance primordiale de l'origine sociale et des conditions de vie sur la contamination au coronavirus. Ainsi, les classes défavorisées, comme les ouvriers-ères et les migrants-es, sont nettement plus contaminées que les classes aisées, faisant de la Covid-19 une maladie profondément inégalitaire. De plus, cette étude met en évidence **une inégale vaccination : la couverture vaccinale étant inférieure de 13 points pour les personnes immigrées originaires d'un pays hors Union Européenne par rapport au reste de la population.**

C. Reconnaissance institutionnelle de l'interprétariat professionnel

La connaissance limitée de la langue du pays d'accueil est un frein à l'accès aux droits et aux soins des personnes migrantes, aujourd'hui reconnu par toutes et tous. La nécessité d'argumenter le recours à un interprétariat professionnel pour lever la barrière linguistique semble être dépassée : celui-ci est reconnu comme une ressource de fiabilité de la traduction et de respect d'une déontologie tant par les professionnels-les (médecins, soignants-es ou intervenants-es de travail social), que par les directions et les décideurs des politiques publiques.

En effet, depuis 2017, le recours à l'interprétariat est mis en lien avec le respect du droit des patients-es :

« L'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé garantit aux professionnels de santé les moyens d'assurer la prise en charge des personnes qui ne maîtrisent pas ou imparfaitement la langue française dans le respect de leurs droits (…) notamment ***du droit à l'information, du droit au consentement libre et éclairé, du droit au respect de leur vie privée et au secret des informations les concernant****. ».*[7]

La Haute Autorité de Santé précise également que :

« L'interprétariat professionnel dans le domaine de la santé est un outil porté historiquement par la société civile, puis par les institutions, afin de lutter contre les exclusions et tenter de rétablir une égalité dans l'accès à la prévention et aux soins. La HAS considère que seul le recours à un interprète professionnel permet de garantir d'une part, aux patients/usagers les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins de manière autonome et, d'autre part, aux professionnels les moyens d'assurer une prise en charge respectueuse du droit à l'information, du consentement libre et éclairé du patient et du secret médical. »[8]

---

[5] INSEE, « Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars- avril 2020 » Sylvain Papon, Isabelle Robert-Bobée (division Enquêtes et études démographiques, Insee)
[6] https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/10/IReSP_QSP40.web_.pdf
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/en-mai-2020-45-de-la-population-vivant-en-france- métropolitaine
[7] Décret n°2017-816 du 5 mai 2017
[8] Haute Autorité de Santé, *Référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques de l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé*, 2017 : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2746031/fr/interpretariat-linguistique-dans-le-domaine-de-la-sante

Depuis sa création, Migrations Santé Alsace a été très active dans l'identification et l'analyse des fonctions et des compétences attendues des interprètes professionnels-les comme du développement de leur formation. Elle a sans aucun doute contribué à cette reconnaissance aux côtés des autres associations de promotion de l'interprétariat.

Nous pouvons relever plusieurs moments qui marquent cette évolution :

- 2012 : Signature de la **Charte de l'interprète médical et social professionnel** et **de la définition du métier** par un réseau de 9 associations françaises : Adate (Grenoble), Aptira (Angers), Asamla (Nantes),Cofrimi (Toulouse), ISM Corum (Lyon), ISM Interprétariat (Paris), MANA (Bordeaux), Migrations SantéAlsace (Strasbourg), Réseau Louis Guilloux (Rennes).[9]

- 2013 : Sollicitation de Migrations Santé Alsace par le Ministère de la Santé, pour son expertise concernant la santé des personnes migrantes, afin de participer à un groupe de travail national sur la "protection sociale" dans le cadre de la refonte de la politique d'intégration[10]. Ce travail avait abouti à la feuille de route du Gouvernement « *Politique d'égalité républicaine et d'intégration »* qui spécifiait pour la première fois, à ce niveau institutionnel, des mesures de développement de l'interprétariat professionnel[11].

- 2016 - 2017 : Sollicitation de Migrations Santé Alsace, au titre du groupe inter-associatif national, parla Haute Autorité de Santé, pour son expertise dans le domaine de l'interprétariat médical et social professionnel.

- 2018 : Participation de l'association au séminaire d'échanges « Comprendre / être compris : l'interprétariat en santé avec des personnes non francophones » organisé par la Direction Générale de la Santé et Santé Publique France.

- 2019 : Audition de Migrations Santé Alsace dans le cadre de la mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le modèle économique de l'interprétariat.

- 2019 : Création du Réseau de l'Interprétariat Médical et Social (RIMES), regroupant 9 associations spécialisées dans le domaine, et dont Migrations Santé Alsace a assuré la présidence jusqu'en 2021.

- 2021 : Dans le cadre de RIMES et avec le soutien financier du ministère de l'intérieur, réalisation des « Assises de l'interprétariat professionnel » dans trois régions dont le Grand-Est.

[9] https://www.migrationssante.org/2016/03/17/la-charte-de-linterprete-medical-et-social/

[10] Cf. Refonder la politique d'intégration. Rapport du groupe « protection sociale », 29 octobre 2013. Bénédicte MADELIN et Dominique GENTIAL, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000759/index.shtml

[11] Feuille de route du Gouvernement, *"Politique d'égalité républicaine et d'intégration"* du 11 février 2014 : *Assurer l'égalité d'accès aux droits sanitaires et sociaux* (mesures 11 et 12)

D. Le Grand-Est : un territoire au fort besoin linguistique

Si les immigrés-es représentent 8.4 % de la population de la Région Grand-Est, leur répartition entre les anciennes régions est inégale :

- 43 % des immigrés-es résident en Alsace, dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, 40 % enLorraine et 16 % en Champagne Ardennes ;
- le taux de présence d'immigrés-es est plus important en Alsace où il atteint 10,9 %, ce qui est deux points au-dessus de la moyenne nationale de 8,9 %[12].

5 018 personnes ont signé un Contrat d'Intégration Républicaine au sein de la région Grand-Est et entrent ainsi dans la catégorie des « primo-arrivants-es »[13]. Ce nombre est moins important qu'en 2019, où 7 061 personnes avaient signé un Contrat d'Intégration Républicaine. Cette baisse de 28,9 % s'explique par la situation sanitaire ainsi que par la limitation des entrées et laisse présager un effet « rebond » dans les années à venir.

Le Bas-Rhin est le premier territoire d'accueil avec 29 % des signataires. Le Haut-Rhin est le deuxième, puisqu'il en compte 19 %. Les statistiques montrent une grande diversité d'origines, avec 118 pays de provenance. Les premières nationalités représentées sont le Maroc, l'Afghanistan, le Kosovo, la Turquie, la Tunisie, l'Albanie, l'Arménie, l'Algérie, la Russie, le Soudan, la Syrie, la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

Le nombre de primo-arrivants-es s'étant vu prescrire une formation linguistique a augmenté depuis 2017du fait d'une évolution du niveau de français exigé par l'OFII. Ce taux de prescription pour les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine en Grand-Est est de 54 % en 2020[14].

Les difficultés à s'exprimer et à comprendre des primo-arrivants-es sont donc objectivement identifiées par les services de l'OFII : ces données nous amènent à chiffrer, chaque année, une « file active » de quelque 15 000 personnes[15] s'inscrivant dans la catégorie administrative de « primo-arrivant » dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ; plus de 7 700 d'entre eux/elles ne maîtrisent pas le français à l'arrivée et auraient potentiellement besoin des services d'un-e interprète pour accéder à leurs droits sociaux et aux soins.

Bien entendu, doivent être ajoutées à cette « file active » les personnes ayant déposé une demande d'asile ; ceci, d'autant plus que *« souvent en situation de précarité et de vulnérabilité, l'accès à des soins adaptés et de qualité est nécessaire au bon déroulement des longues procédures qui les attendent et à leur intégration dans la société qui les accueille. Or, dans la pratique, ces publics se heurtent à de nombreuses difficultés de prise en charge et d'accès aux soins »*[16].

---

[12] ORIV, Note Statistique – Immigrés-es et Primo Arrivants-es dans la Région Grand-Est, Mars 2018. Données issues du recensement INSEE 2013.

[13] Au niveau administratif, est considérée primo-arrivante toute personne ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration ou Contrat d'Intégration Républicaine depuis moins de cinq ans. Ces données n'intègrent pas les demandeurs et demandeuses d'asile, ni les déboutés-es du droit d'asile.

[14] Données OFII, exploitation ORIV 2020

[15] Il s'agit d'une estimation sur 5 ans des signataires du CIR/CAI. L'estimation recouvre le nombre de personnes sur 5 ans parce que la durée du *« parcours personnalisé d'intégration républicaine »* des étrangers-ères accédant pour la première fois au séjouren France et signataires donc du CAI / CIR est de 5 ans.

[16] France Terre d'Asile, La lettre de l'asile et de l'intégration, N° 69, Avril 2015, http://www.france-terre-asile.org/toutes-nos-publications/details/1/182-bilan-de-sant%C3%A9-l-acc%C3%A8s-aux-soins-et-l-accompagnement-m%C3%A9dical-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s.html

Dès lors, on peut estimer un nombre total de plus de 10 000 personnes susceptibles de recourir dans les deux départements aux services de santé et droits sociaux sans pouvoir, du fait de la barrière linguistique, s'exprimer et comprendre.

Or, la barrière de la langue est un frein majeur à l'accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins. En effet, lorsqu'une personne ne maîtrise pas le français, comment peut-elle se repérer dans le système de santé français, faire valoir ses droits, exprimer ses besoins et attentes ? De même, les professionnels-les se trouvent en difficulté pour accompagner les personnes, comprendre leur situation, poser un diagnostic et apporter une information adaptée.

Recourir aux services d'interprétariat professionnel garantit le respect des principes déontologiques qui régissent ce métier. Les effets des interventions d'un-e interprète professionnel-le par rapport à un-e membre de la famille ou à un-e autre tiers non formé-e sont aujourd'hui constatés : caution d'une traduction fidèle, renforcement de la confiance, respect de la confidentialité, obtention du consentement éclairé, amélioration de l'observance des traitements, et enfin meilleure compréhension de l'organisation et fonctionnement des services pour en faciliter le recours dans le cadre du droit commun.

II.OBJECTIFS DE L'ACTION

A. Objectif général

Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins, de l'état de santé, des comportements sanitaires et de santé des populations migrantes en levant la barrière linguistique.

B. Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'interprétariat professionnel auprès des décideurs, acteurs et actrices des services publics sociaux et de santé pour améliorer l'accueil et les soins des populations migrantes ;
- Améliorer la qualité des prestations par la formation et l'accompagnement des interprètes ;
- Réaliser des interventions d'interprétariat médical et social professionnel, dans les langues de l'immigration, au sein des services de santé et de travail social de la région ;

III.DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se décline en quatre volets :

- La promotion de l'interprétariat professionnel
- La formation des interprètes
- L'activité d'interprétariat auprès des services
- Un projet expérimental : l'Interprétariat professionnel pour les femmes victimes de violence

A. La promotion de l'interprétariat professionnel

a) Déploiement de l'interprétariat dans le Grand-Est

Consolider et améliorer le service d'interprétariat par téléphone en Grand-Est

Depuis 2020, Migrations Santé Alsace a mis en place un service d'interprétariat téléphonique pour l'ensemble des structures du Grand-Est. Cette démarche part du constat d'un manque d'associations locales proposant de l'interprétariat dans les ante régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

L'année 2020 a été consacrée à la mise en place technique du dispositif (plateforme sécurisée garantissant le secret professionnel, formation des interprètes à l'interprétariat à distance, etc.) et à une première utilisation par les structures alsaciennes. A partir de 2021, l'association a contacté et rencontré des structures hors Alsace.

Ces rencontres ont permis la mise en place de conventions d'interprétariat pour 4 partenaires situés dans les départements des Ardennes, de la Moselle et des Vosges : l'Association pour l'Accueil des travailleurs et des Migrants, l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane, le Conseil Départemental des Ardennes et le Conseil Départemental des Vosges.

Des premiers recours à l'interprétariat professionnel par téléphone ont eu lieu en fin d'année à hauteur d'une trentaine d'heures. Les langues utilisées ont été l'afghan dari et le pachto, l'albanais, l'arabe, le bengali, le serbocroate et le turc. Ces partenariats devraient se développer en 2022 afin de faciliter, pour les publics migrants, l'accompagnement sanitaire, social, à la scolarité et l'accès au logement pérenne.

Sensibiliser les acteurs du Grand-Est aux enjeux de l'interprétariat

Migrations Santé Alsace a été sollicitée pour intervenir dans le cadre de deux journées de réflexion au niveau du Grand-Est.

Elle est intervenue dans le cadre d'un séminaire pour les adhérents de la Fédération des Acteurs de la Solidarité afin de réfléchir aux enjeux liés à la barrière linguistique dans l'accompagnement et à l'interprétariat comme levier pour l'intégration. Ce temps a permis de revenir sur les limites des réponses auxquelles les professionnels-les ont régulièrement recours en cas de barrière de la langue : recours à un proche, utilisation d'une solution en ligne... L'interprétariat professionnel, la formation des interprètes et le cadre déontologique ont ainsi pu être présentés. Une quarantaine de professionnels-les de l'intégration étaient présents-es.

L'association est également intervenue dans le cadre d'une journée d'études intitulée "Migrants, psycho-traumatismes et insertion sociale" organisée par le Centre Pierre Janet/Université de Lorraine à Metz. Le Dr Radji, vice-président de l'association et médecin psychiatre, est intervenu sur l'accompagnement psychologique des migrations. L'intervention a abordé la question de la complexité de la place de l'interprète médical et social professionnel dans la relation thérapeutique avec les patients-es ayant un parcours migratoire et un vécu traumatique. La nécessité d'une formation spécifique à l'entretien psychiatrique des interprètes a notamment été soulignée. Cette journée a réuni plus de 80 participants-es (professionnels-les des collectivités, des associations, ainsi que médecins, psychologues des structures hospitalières du Grand-Est).

b) Poursuite des partenariats en Alsace

Migrations Santé Alsace a continué à travailler pour améliorer la coopération professionnelle et adapter les réponses apportées aux structures partenaires.

L'association a rencontré 10 structures dans le 67 et 68. Elle a relevé les difficultés de prise en charge des primo-arrivants-es liées à la barrière linguistique. Pour les structures déjà partenaires, les rencontres ont permis d'évaluer les partenariats en cours. Pour les autres, cela a permis de présenter l'interprétariat professionnel par téléphone et en présentiel.

Les échanges avec les structures ont permis de faire ressortir :

- la nécessité d'adaptation des modalités d'interventions à la crise sanitaire et le traitement des situations urgentes (les campagnes des vaccinations auprès des publics précaires, contexte d'accueil des réfugiés-es, travail avec les équipes du SPOCC (Suivi sanitaire des populations précaires et orientation COVID-19) et de la CUMP (Cellule d'urgence médico-psychologique) ;
- la méconnaissance du métier d'interprète et de l'évolution institutionnelle en la matière,
- la spécificité des interventions dans certains secteurs (psychiatrie) et la détresse particulière des publics primo-arrivants dans le contexte de crise.

Les pistes ont également porté sur le maintien de la qualité des interventions et des améliorations organisationnelles.

Les structures rencontrées sont des hôpitaux (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Groupe Hospitalier Régional de Mulhouse), des collectivités locales (Strasbourg et Mulhouse), les associations (Ligue contre le Cancer, ADOMA Colmar, Horizon Amitié, Home Protestant, Planning Familial, Viaduq, SOS Aide Aux Habitants, Centre Flora Tristan…), et des Maisons de santé.

Ces temps ont permis de sensibiliser les professionnels-les aux enjeux suivants :

- connaissance du parcours d'intégration, des dispositifs existants ;
- santé des personnes migrantes et primo-arrivantes : état de santé, difficultés d'accès aux droits et aux soins, dispositifs existants ;
- barrière linguistique et conséquences sur la santé et l'accompagnement social ;
- déontologie et missions de l'interprétariat professionnel.
- les modalités de fonctionnement de l'interprétariat téléphonique (diffusion d'un guide élaboré par l'association).

c) Poursuite du travail au sein du Réseau de l'interprétariat médical et social (RIMES) et organisation des assises régionales de l'interprétariat

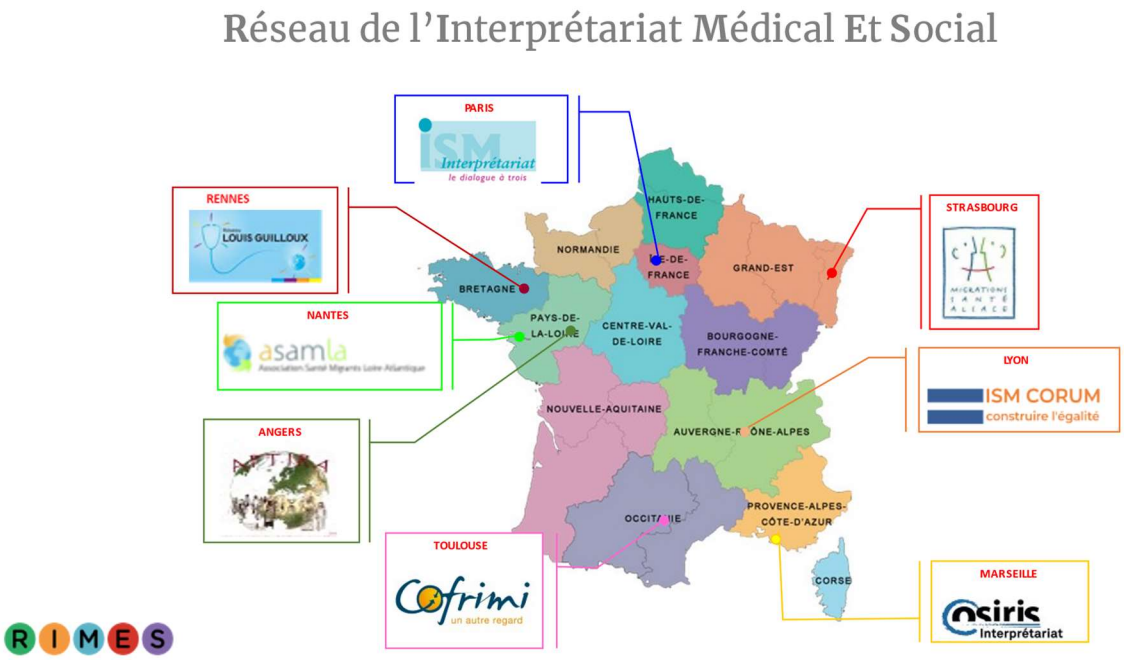

Migrations Santé Alsace a poursuivi la présidence de RIMES en 2021.

Cette année a été surtout marquée par l'organisation des journées de sensibilisation des acteurs de l'intégration aux enjeux de la barrière linguistique et à l'interprétariat professionnel grâce à un financement de la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN). Trois assises régionales de l'interprétariat social **« l'interprétariat professionnel dans le domaine médical et social : un service clé pour l'intégration »** se sont tenues en distanciel dans trois territoires différents :

- Région Ouest (Bretagne et Pays de Loire) : le 11 mars 2021,
- Région Auvergne-Rhône Alpes : le 6 mai 2021,
- Région Grand-Est les 11 et 18 mai 2021.

Migrations Santé Alsace a organisé les temps de webinaire à destination des acteurs et actrices du Grand-Est.

Le programme a été le suivant :

Assises régionales Grand-Est « l'interprétariat professionnel dans le domaine médical et social : un service clé pour l'intégration »

Webinaire modéré par Alexandra Jore, journaliste Jet FM

RIMES – Réseau de l'interprétariat médical et social

Mardi 11 mai 2021, de 14h à 17h
L'interprétariat comme facteur d'intégration

13h45 : E-accueil des participant-es

14h00 : Allocutions officielles

- *Anne Muller, médecin généraliste, présidente de l'association Migrations Santé Alsace*
- *Valérie Gallat, adjointe au sous-directeur de l'intégration des étrangers au ministère de l'Intérieur*

14h15 : Présentation des temps d'échanges et du réseau RIMES

- *Emilie Jung, présidente du réseau RIMES et directrice de l'association Migrations Santé Alsace*

14h30 : Présentation de la population primo-arrivante dans le Grand-Est

- *Murielle Maffessoli, directrice de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville*

Problématiques liées aux enjeux de la langue pour les usager-es et les professionnel-les de l'intégration :

15h10 : Eclairage théorique - Langues et hospitalité

- *Bertrand Piret, psychiatre et psychanalyste cofondateur de l'association Parole sans frontière*

Pause

15h50 : Série de témoignages au sujet de l'interprétariat comme facteur d'intégration

- *Laurent Dehaese, assistant de service social au sein de l'association Appuis*
- *Jasmine Kati, animatrice en éducation et promotion de la santé à Migrations Santé Alsace*
- *Equipe de l'association Santé Migrants de Loire-Atlantique*

16h30 : Temps d'échange et conclusion

Mardi 18 mai 2021, de 14h à 17h
L'interprétariat, un « vrai » métier

13h45 : E-accueil des participant-es

14h00 : Introduction de la deuxième demi-journée

14h10 : Ateliers – Etat des lieux des ressources et des freins, attentes des professionnel-les et pistes d'amélioration

14h50 : Synthèse des échanges en ateliers

Pause

15h25 : La barrière de la langue, un risque discriminatoire ?

- *Représentant-e du Défenseur des Droits*

15h45 : Avantages et limites des solutions existantes face à la barrière linguistique

- *Anne Muller, médecin généraliste, présidente de l'association Migrations Santé Alsace*
- *Sylvie Mosser-Lutz, cadre de santé formatrice, vice-présidente de l'association Migrations Santé Alsace*
- *Kasia Pinis, coordinatrice de l'interprétariat à Migrations Santé Alsace*

16h15 : La formation des interprètes médicaux et sociaux

- *Hatice Küp, coordinatrice de l'interprétariat à Migrations Santé Alsace*
- *Samira Garioub, directrice de Cofrimi*
- *Fatiha Benamar, interprète*

16h50 : Allocution de clôture

Une démarche du réseau national RIMES, soutenu par la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité du ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – LE PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Ainsi, les problématiques liées à la langue ont été abordées lors de ces deux demi-journées, avec les témoignages des professionnels-les intervenants-es. Les professionnels-les ont notamment questionné l'état actuel des ressources et des freins, leurs attentes ainsi que le risque discriminatoire dans les situations avec une barrière de langue. Enfin, la deuxième après-midi a été plus particulièrement consacrée aux aspects de la professionnalisation des interprètes médicaux et sociaux.

Ce webinaire a mobilisé plus de 141 participants-es de tout le Grand-Est. Il s'agissait en grande majorité de professionnels-les exerçant leur activité dans le milieu associatif ainsi que des agents de la fonction publique territoriale, d'état et hospitalière.

Le webinaire a été enregistré et est visionnable en replay sur la page internet de l'association[17].

Par ailleurs, au titre de la présidence de RIMES, Emilie Jung a modéré une table ronde sur « défaut de soins dans les pays d'origine et obstacles aux soins en France : les traitements des troubles psychiques » dans le cadre des assises « psychotrauma et étrangers malades – Droit au Séjour pour Soins des Exilés » organisées à l'Inalco le vendredi 26 mars 2021 par Antigone 24, le COMEDE, l'université Paris 13, le centre Primo Levi, Ethnotopies, Orspere-Samdarra, Médecins du Monde et le CN2R. 400 personnes ont participé aux assises, en visio ou en présentiel. Le replay est disponible sur le site du COMEDE[18]. L'enjeu est de poursuivre le plaidoyer et la mobilisation sur le droit au séjour pour soins des étrangers-ères malades.

Enfin, toujours au titre de la présidence de RIMES, une rencontre a eu lieu avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie pour évoquer les modalités de financement de l'interprétariat professionnel auprès des hôpitaux et en médecine libérale, suite aux recommandations faites par l'IGAS.

[17] https://www.migrationssante.org/pole-ressources/productions/films/
[18] https://www.youtube.com/channel/UC5pEzvF_JH05tpgSHh79rMg

B. La formation des interprètes

Afin de maintenir la qualité professionnelle des interventions d'interprétariat en termes de posture, de respect de la déontologie et de capacités de distanciation, même dans le contexte de crise, Migrations Santé Alsace développe un travail important de formation et d'accompagnement des interprètes.

Cette activité a pris plusieurs formes et respecte les recommandations de la HAS :

- accueil /prise de fonctions et tutorat ;
- suivis individuels et réunions de coordination ;
- formation continue ;
- groupes d'analyse des pratiques.

En 2021, les interprètes ont bénéficié de 751,5 heures de formation reparties de la manière suivante :

Formation interprètes 2021	Nbre d'heures
Formation initiale	
Accueil/Prise de fonctions	15
Tutorat	33
Formation continue	
Groupes d'analyse des pratiques	525
Interprétariat téléphonique	63
Assises régionales Grand-Est « l'interprétariat professionnel dans le domaine médical et social : un service clé pour l'intégration »	54
Réunions de coordination	61,5
Total	**751,5**

a) Tutorat, accueil et formation de base

Les recrutements ont été réduits en 2021 par rapport aux années précédentes du fait d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Néanmoins **5** interprètes ont été recrutés-es après test linguistiques et entretien.

Ils/elles ont bénéficié de six séances de tutorat ainsi que d'entretiens individuels d'accompagnement au moment du recrutement et à trois mois après leur arrivée. Ces temps sont essentiels car ils permettent de réfléchir de façon pratique aux fonctions de l'interprète, aux compétences nécessaires et aux façons de maintenir le cadre quel que soit le contexte d'intervention. Ils permettent également de revenir sur les enjeux en termes de distanciation, de non-jugement et de recul par rapport à ses propres émotions.

Le module de formation de base de 15 heures n'a pas été réalisé en 2021 du fait du nombre réduit de recrutement mais le sera en 2022. Il permettra de consolider la posture professionnelle, les capacités de distanciation, de disponibilité inter-culturelle et les capacités de restituer fidèlement les messages.

b) Formation continue

Ateliers de professionnalisation

Trois groupes d'analyse de pratiques sont mis en place mensuellement pour l'ensemble de nos équipes d'interprètes (deux à Strasbourg et un à Mulhouse). Ces temps permettent de revenir sur les situations délicates et de réfléchir au positionnement professionnel.

Durant la crise sanitaire, les groupes d'analyse des pratiques ont été maintenus et leur fréquence augmentée pour s'adapter aux contraintes de jauges de salle et aux demandes d'accompagnement renforcé des interprètes.

Au total, **38** séances **d'analyse des pratiques** ont eu lieu, consolidant les capacités de recul et la posture professionnelle.

Réunions de coordination

Les interprètes ont également bénéficié des **réunions de coordination** mobilisant la direction, les membre du conseil d'administration et les coordinatrices. 2 réunions organisées ont porté sur :

- La prévention des risques dues à l'épidémie de la covid 19 en milieu professionnel : aspects épidémiologiques, virologie – modes de transmission/contagiosité/variantes/traitement, la protection et la vaccination.
- La présentation du guide *Traduire dans les entretiens en santé mentale - guide des bonnes pratiques,* élaboré par l'association. Ce guide ayant pour objectif d'apporter des éclairages sur le contexte de la traduction en santé mentale et de présenter des repères méthodologiques à partir de situations concrètes vécues comme difficiles par des interprètes.

Le guide a été diffusé aux 70 interprètes de l'association. Il leur apporte les repères historiques sur la psychiatrie, éclaire les différences méthodologiques dans le travail des psychiatres et psychologues et clarifie la fonction et responsabilités de l'interprète professionnel-le en santé mentale.

Enfin, **8** interprètes ont participé aux Assises régionales Grand-Est « L*'interprétariat professionnel dans le domaine médical et social : un service clé pour l'intégration* ».

Formation des interprètes aux enjeux de l'interprétariat par téléphone

Un groupe de **20** interprètes a été formé **à l'interprétariat téléphonique**. Migrations Santé Alsace développe depuis 2020, en complément de l'interprétariat en présentiel, de l'interprétariat téléphonique afin de garantir une égalité d'accès à l'interprétariat sur l'ensemble du territoire du Grand-Est.

La formation à cette pratique a permis de :

- présenter aux interprètes la démarche liée à la mise en place de l'interprétariat téléphonique ;
- identifier les spécificités de l'interprétariat téléphonique par rapport à l'interprétariat en présentiel ;
- développer des compétences spécifiques sur cette modalité d'exercice.

Les interprètes formés-es ont relevé les difficultés inhérentes à ce type de pratique tels que la non-visibilité des attitudes non verbales, la gestion parfois difficile des aspects techniques (mauvaise

qualité du son…), le sentiment d'isolement, la gestion plus difficile de la parole, notamment dans les entretiens impliquant plusieurs interlocuteurs-trices.

Afin de remédier aux difficultés soulevées, les interprètes ont défini plusieurs leviers :

- la présentation systématique du cadre en amont de l'entretien,
- la vérification du bon fonctionnement de l'environnement technique,
- le renforcement de la gouvernance de l'entretien par le/la professionnel-le pour une meilleure gestion de la parole,
- le travail renforcé sur les techniques de traduction : séquençage des propos, mémorisation, veille à la bonne locution.

C. L'activité d'interprétariat auprès des services

a) Les interventions :

L'activité d'interprétariat a été stable en 2021, bénéficiant d'une reprise progressive depuis septembre 2020, sans atteindre complètement les niveaux d'avant la crise sanitaire.

Les interprètes de Migrations Santé Alsace ont assuré 21 306 interventions ce qui correspond à **26 222,5** heures d'interprétariat au total soit, une augmentation de **17 %** par rapport à 2020.

83 interprètes ont assuré les interventions en **32** langues. Ils/elles sont intervenus-es dans le Grand-Est : dans les deux départements alsaciens ainsi que dans les Ardennes, la Moselle et les Vosges. De plus 25,5 heures d'interprétariat ont été réalisées hors Grand-Est, dans les départements de Tarn et des Bouches du Rhône.

Les heures réalisées se répartissent comme suit :

- 14 420,5 heures dans les établissements hospitaliers ;
- 4 668 heures dans des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de santé et d'accompagnement social ;
- 4 180,5 heures dans des collectivités locales (PMI, protection de l'enfance, promotion de la santé et action sociale) ;
- 845,5 heures en médecine de ville;
- 1 811,5 heures auprès des associations accueillant des demandeurs et demandeuses d'asile ;
- 161 heures dans le secteur éducatif ;
- 135,5 dans le cadre d'un projet expérimental « femmes victimes de violences ».

Ces interventions se déclinent ainsi :

- **des interventions en présentiel :** 25 089 heures,
- **des interventions par téléphone :** 1133,5 heures.

A ceci s'ajoutent **420 pages** de traduction écrites en 15 langues. La demande a fortement augmenté émanant de tous les secteurs. Plus de 130 pages ont été réalisées spécifiquement pour les structures travaillant dans le domaine de la santé : documents de consentements, notices informatives, questionnaires de vaccination et sur les pathologies spécifiques, livret de l'étranger malade.

b) Structures d'Intervention

Établissements hospitaliers

Les établissements hospitaliers sont les premiers utilisateurs des services d'interprétariat. L'activité représente 14 420,5 heures, soit 53% du total, pour 13 648 passages d'usagers-ères.

Etablissements hospitaliers 67	Nbre d'heures d'interventions par téléphone	Nbre d'interventions en présentiel	Total nombre d'heures d'interventions	Total nombre de passages d'usagers-ères
C.H. D'ERSTEIN	10	662	672	545
EPSAN	79,5	3587	3666,5	2712
GROUPE HOSP. ST VINCENT		3	3	3
HUS - HÔP. UNIV. DE STRASBOURG	164,5	6823	6987,5	7811
ICANS	5,5	580	585,5	437
INST. UNIV. DE RÉADAPTATION CLÉMENCEAU		41	41	41
Total général	**261,5**	**11696**	**11957,5**	**11551**

Etablissements hospitaliers 68	Nbre d'heures d'interventions par téléphone	Nbre d'interventions en présentiel	Total nombre d'heures d'interventions	Total nombre de passages d'usagers-ères
C.H. DE ROUFFACH	24	458	482	397
C.H. MULHOUSE	26	1020	1046	879
HÔP. CIVILS DE COLMAR	29	906	935	821
Total général	**79**	**2384**	**2463**	**2097**

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et l'EPSAN sont clairement les premiers utilisateurs des services d'interprétariat.

Les demandes aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg représentent 48 % du secteur hospitalier en Alsace en 2021. Elles émanent de 14 sites différents : Nouvel Hôpital Civil, Hôpital Civil, Hôpital de Hautepierre I et II, Centre Médico-Chirurgical Obstétrique (CMCO) de Schiltigheim, Centre de Chirurgie Orthopédique et de la Main à Illkirch, Hôpital de Elsau, Hôpital de la Robertsau, l'Unité de Consultation des Soins Ambulatoires (UCSA), Relais Psychiatrie Cronenbourg, Institut Hospitalo-Universitaire - Institut de Chirurgie Guidée par l'Image et les Centres Médicaux-Psychologiques (CMP) de la Meinau, du Neuhof et Montaigne.

L'EPSAN vient en deuxième position représentant 25 % de l'activité, répartie dans 25 CMP, les services intra-hospitaliers et le SMPR (unité de soins de santé mentale implantée à la Maison d'Arrêt de Strasbourg). 45 % des consultations de l'EPSAN se déroulent au Centre de Coordination et de Soins Psychiatriques de l'équipe mobile « Psychiatrie Précarité » - unité inter-établissement (EPSAN – CH d'Erstein) située au CMP Berne. Ce dispositif assure la coordination et l'accueil des personnes en situation de grande précarité, dans l'objectif d'orienter vers les dispositifs de droit commun.

Le Centre Hospitalier de Mulhouse arrive en troisième, avec 7 % de la demande en 2021.

Le recours à l'interprétariat médical et social professionnel est moindre dans les autres établissements : le Centre hospitalier d'Erstein, les Hôpitaux Civils de Colmar, le Centre Hospitalier de Rouffach, l'ICANS et les autres établissements recouvrent 19 % de l'activité.

Au total, les interprètes de Migrations Santé Alsace sont intervenus-es dans plus de 300 services qui peuvent être regroupés dans 83 spécialités. Les 30 premiers services représentent 92 % de ma demande.

Ces spécialités, tous établissements hospitaliers confondus, sont :

SERVICE HOSPITALIER	Nbre d'heures d'interprétariat
PSYCHIATRIE	5385,5
GYNÉCOLOGIE / MATERNITÉ	1150
PÉDOPSYCHIATRIE	951,5
PÉDIATRIE	644,5
ONCO-HÉMATOLOGIE	626
PASS BOUSSOLE	465,5
HÉPATOGASTROENTÉROLOGIE	447
ORL	338
ANESTHÉSIE - RÉANIMATION	328,5
TRAIT D'UNION	272,5
ADDICTOLOGIE	201,5
SERVICE SOCIAL	190,5
MÉDECINE INTERNE ET NUTRITION	177
NEUROLOGIE	176,5
OPHTALMOLOGIE	172
CHIRURGIE GÉNÉRALE	170,5
RHUMATOLOGIE	167,5
UROLOGIE	158
ECHOGRAPHIE	149,5
SERV.EXTERIEURS CONVENTIONNES-SOINS EN MILIEU PENITENTIAIRE	146,5
CHIRURGIE PEDIATRIQUE	144
ENDOCRINOLOGIE, DIABÈTE ET MALADIES MÉTABOLIQUES	140,5
DERMATOLOGIE	114,5
MÉDECINE GÉNÉRALE	90
NEUROCHIRURGIE	87,5
SERVICE EXPERT DE LUTTE CONTRE LES HEPATITES VIRALES-SELHVA	84,5
CENTRE D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR	82,5
PNEUMOLOGIE	82,5
CONSULTATIONS DE MÉDECINE	80
NEPHROLOGIE / DIALYSE	74

PMI, protection de l'enfance, promotion de la santé et action sociale des collectivités

Les interventions au sein des collectivités représentent 16 % des interventions réalisées par les interprètes de Migrations Santé Alsace en 2021.

Le tableau ci-dessous montre la répartition par collectivité. La Ville de Strasbourg occupe la première place avec 55 % du total des interventions, suivie par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Sont à noter quelques interventions téléphoniques réalisées pour les conseils départementaux de Charleville Mézières et Saint Dié-des-Vosges.

Collectivités : Santé , PMI, et action sociale	Nbre d'heures d'interprétariat	Nbre de passages d'usagers-ères
VILLE DE STRASBOURG	2312,5	2288
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	1860,5	1753
VILLE DE SAVERNE	5	8
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES	1,5	1
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES	1	1
Total général	**4180,5**	**4051**

Les interprètes sont sollicités-es dans le cadre d'entretiens sociaux, de consultations de la Protection Maternelle et Infantile, notamment via la mise en place de permanences d'interprétariat, et de façon plus ponctuelle dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'aide sociale à l'enfance.

Autres dispositifs et associations des domaines « santé / social »

Migrations Santé Alsace est intervenue pour 79 structures du domaine de la santé et de l'accompagnement social.

Le Club des Jeunes Etage, Horizon Amitié, Parole Sans Frontière, l'ARSEA 67, le Foyer des Adolescents et le Foyer Oberholtz sont les principaux utilisateurs du service.

Dispositifs médicaux et sociaux	Nombre d'heures d'interprétariat	Nbre de passages d'usagers-ères
CLUB DE JEUNES L'ETAGE	718	780
HORIZON AMITIE	552	350
PAROLE SANS FRONTIERE	515	454
ARSEA 67	497	414
FOYER ADOLESCENT	264	260
ASS. FOYER OBERHOLZ	230,5	189
CMPP LEICESTER - ASS. PAUL ROHMER	150	170
ARSEA 68	133	115
STEMO - SERV. TERRIT. EDUC. EN MILIEU OUVERT 67	127	95
ITHAQUE	125	109
FOYER NOTRE DAME	114,5	82
MEDECINS DU MONDE	83	165
MAISON DES ADOLESCENTS	83	74
GROUPE ST SAUVEUR / Maison d'Enfants Saint Joseph	71	135
CAMSP SCHILTIGHEIM	71	81
CITÉ RELAIS	67,5	82
ALT	51	32
MAISON DE SANTÉ DE HAUTEPIERRE	49	42
ASS. APPUIS	49	37
Oppelia-AFPRA	47	45
AURAL 67	45	34
MECS LE BERCAIL	41	85
ARS - VACCI-CAR	39	82
STEMO - SERV. TERRIT. EDUC. EN MILIEU OUVERT	33	25
UDAF	28,5	21
AAHJ	28	30
AATM - ASSOCIATION POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ET DES M	26,5	16
THEMIS	26	24
AAPEI / LE TREMPLIN - PCPE	22	32
ARAHM / INST. GRILLONS	20	22
AURAL 68	20	17
ASS. ADELE DE GLAUBITZ	19	19
ARAHM / IEM LES IRIS	19	15
ASS. ENTRAIDE LE RELAIS	19	18
IDS LE PHARE	18	19
ARS - SPPOC	15	24
ARMÉE DU SALUT - MAZAMET (DEVIS)	14,5	11
INST. LE BRUCKHOF	14	21
FOYER JEUNE HOMME	12	11
INST. SAINT CHARLES	11	13
OSIRIS	11	7
APPRENTIS D'AUTEUIL - SERVICES EDUCATIFS LOUIS ET ZELIE MAR	11	21
IME ST ANDRE	11	7
MAISON D'ENFANTS GUSTAVE STRICKER	9,5	8
CAMSP D'ALSACE CENTRALE	9	9
MDPH 68	8,5	8
INSTITUTION DES TOURNESOLS - DEVIS	7,5	6
PAPILLONS BLANCS - SESSAD / SAJ	7	6
CAMSP MULHOUSE / CMPP	7	4
MAISON DE SANTÉ NEUHOF	7	7
HOME PROTESTANT	7	5
SESSAD DU PIÉMONT DES VOSGES	6	11
AAPEI / SESSAD TREMPLIN	6	8
CIDFF 68	5	2
FVDP / MAISON D'ENFANTS LOUISE DE MARILLAC	5	6
ACST	5	4
PAPILLONS BLANCS - ADAPEI - SESSAD de Rosheim	5	5
APPRENTIS D'AUTEUIL - MECS Saint François d'Assise	5	4
APHVN	4	4
ADAPEI Papillons Blancs d'ALSACE BRUNSTATT-DIDENHEIM - DEV	4	4
FOYER DE LA JEUNESSE CHARLES FREY	4	3
CAMSP DE HAGUENAU	4	2
IME Jacques HOCHNER Association Au Fil de la Vie	3	2
CENTRE FLORA TRISTAN	3	2
RESONANCE	3	7
ESCALE ST VINCENT	3	2
IME ARC EN CIEL	3	1
AAPEI / SISES TREMPLIN	3	5
FOYER ACTION EDUCAT. LE RELAIS	3	2
ALSACE SANTE AU TRAVAIL	3	5
FVDP / MAISON D'ENFANTS LOUISE DE MARILLAC (DEVIS)	3	4
IEM ACACIAS / APF	3	2
VIADUQ - France Victimes 67	3	3
SIFAS / AAPEI	2	2
HABITAT ET HUMANISME ALSACE NORD	2	4
CAMSP DE LA BRUCHE	2	1
MAISON DE SANTÉ DE L'ILL	2	1
CENTRE DE HARTHOUSE	2	5
Association d'Information et d'Entraide Mosellane	1,5	1
EPEI DU BAS-RHIN	1	1
UDAF DU HAUT-RHIN	1	1
CMPP SAVERNE	1	1
APF-SESSD	1	1
PAPILLONS BLANCS 68 - PCPE	1	1
PAPILLONS BLANCS 68 - IMPRO Les Glycines	1	0
FOYER MARIE MADELEINE - Etablissement d'accueil mère/enfant	1	1
Total général	**4668**	**4446**

Demande d'asile et d'hébergement

Les interventions dans les structures d'accueil, d'orientation et d'hébergement des demandeurs-ses d'asile sont en hausse de 19 % en 2021.

Demande d'asile et hébergement	Nbre d'heures d'interprétariat	Nbre de passages d'usagers-eres
FOYER NOTRE DAME	832,5	807
HORIZON AMITIE	361	222
ACCUEIL SANS FRONTIERES 67	271	200
ACCES	122,5	107
ADOMA 68	97	84
ASS. APPUIS	78	53
CADA CROIX ROUGE	22	24
CADA ST CHARLES	9	6
CASAS	7	5
ADOMA 67	6	3
HUDA LE RIMLISHOF	4,5	3
ALEOS	1	2
Total général	**1811,5**	**1516**

Les interprètes de Migrations Santé Alsace sont intervenus-es dans 24 langues. Parmi les principales, nous notons : le russe, l'albanais, l'arabe, le géorgien, l'afghan dari et pachto et le bengali.

Médecine Libérale – Alsace

En 2021, **77** médecins libéraux de 14 spécialités ont bénéficié de **845,5** heures d'interprétariat dans 21 langues. Les interventions en présentiel se sont déroulées pour **943** passages d'usagers-ères. Le géorgien, l'albanais et le russe sont les langues les plus demandées.

La médecine générale représente la première spécialité ayant recours à l'interprétariat (74% des heures) et la psychiatrie la deuxième (20% des heures).

Spécialité	Nbre d'heures	Nbre de passages d'usagers-ères
MÉDECINE GÉNÉRALE	625	703
PSYCHIATRIE	162,5	201
CARDIOLOGIE	11	5
PNEUMOLOGIE	9	8
RHUMATOLOGIE	8	5
CHIRURGIE GÉNÉRALE	6	3
HÉPATOGASTROENTÉROLOGIE	6	4
NEUROLOGIE	4	3
ORL	3	2
ORTHOPÉDIE / TRAUMATOLOGIE	3	3
UROLOGIE	3	2
ANGIOLOGIE	2	1
DERMATOLOGIE	2	2
OPHTALMOLOGIE	1	1
Total	**845,5**	**943**

Secteur éducatif

STRUCTURES DE LA PRISE EN CHERGE EDUCATIVE	NBRE D'HEURES	NBRE DE PASSAGES D'USAGERS-ERES
CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG/REUSSITE EDUCATIVE	70	97
PROJET INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SCOLAIRE /DREETS	46	66
PROJET "CITÉS ÉDUCATIVES"	30	24
AUTRES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES	15	15
Total général	**161**	**202**

L'activité d'interprétariat dans le secteur éducatif est très récente et a bénéficié d'une hausse importante en 2021 : + **146%.** Cette augmentation s'explique à la fois par une prise de conscience des besoins par les acteurs-trices du secteur et par un financement expérimental de la DREETS qui a permis de réduire le frein financier.

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs coexistent :

- La **Caisse des Écoles de la Ville de Strasbourg et le Projet de Réussite Educative (PRE) :** Ce projet s'adresse à toute famille ayant un-e enfant âgé-e de 2 à 16 ans qui habite et qui est scolarisé-e sur le territoire, particulièrement en quartier prioritaire de la politique de la ville. Des équipes pluridisciplinaires, composées d'un-e coordonnateur-trice, de professionnel-le-s de l'éducation nationale, de professionnel-le-s du travail social et de partenaires associatifs, orientent, soutiennent et accompagnent les familles dans le cadre du parcours éducatif de leurs enfants.
- Le **lancement du projet « Cité éducative »** sur les territoires du Neuhof, de la Meinau et de l'Elsau en 2020 : le projet prévoit le financement d'heures d'interprétariat du fait d'une demande forte des établissements scolaires du territoire pour communiquer avec les parents allophones[19].
- L'attribution d'une subvention de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui a permis le financement d'heures d'interprétariat pour les établissements ne pouvant pas prétendre à un financement.

Un projet expérimental : l'Interprétariat professionnel pour les femmes victimes de violences

La crise sanitaire et économique a eu pour conséquence l'intensification des violences conjugales et intrafamiliales pour les femmes suscitant les besoins de mise en abris, d'accès aux droits, et de soutien psychologique. Depuis septembre 2020, dans le cadre d'un dispositif inédit, les associations du Bas-Rhin peuvent bénéficier de l'interprétariat professionnel lors de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, ceci sans coût.

Les crédits complémentaires alloués en 2021 ont permis le maintien et le développement du dispositif avec l'implication de nouvelles structures dans l'accompagnement des femmes victimes de violences non francophones.

[19] https://citeseducatives.fr/cite/cite-educative-de-strasbourg/actualites/de-la-traduction-pour-renforcer-le-lien-avec-les-familles

Structure	Nbre d'heures	Nbre de passages d'usagères
VIADUQ - France Victimes 67	60	32
Centre Flora Tristan - Accueil de Jour / SOS Femr	24	13
HOME PROTESTANT	18	11
CIDFF	15	13
PLANNING FAMILIAL 67	9,5	10
SOS Aide aux Habitants / SOS Aide aux Victimes	9	6
Total général	**135,5**	**85**

Au 31 décembre 2021, 6 structures ont sollicité la présence d'un-e interprète professionnel-le dans 13 langues de l'immigration réalisant 135 heures d'interprétariat pour 85 passages d'usagères.

Une réunion d'information des partenaires a été organisée en février 2021 en présence de la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Bas Rhin. Les professionnels-les ont soulevé les difficultés générales rencontrées dans la prise en charge des femmes victimes de violence non francophones et les freins à l'utilisation de l'interprétariat professionnel notamment :

- la méconnaissance du dispositif d'interprétariat professionnel ;
- l'urgence des situations à prendre en charge.

Ainsi ce projet a permis de :

- missionner des interprètes formés-es en réponse aux demandes des acteurs-trices professionnels-les accompagnant les femmes victimes de violence non ou peu francophones. Cela a permis de favoriser leur expression et implication dans les différentes étapes de l'accompagnement ;
- sensibiliser les acteurs-trices sur les enjeux liés à la barrière de la langue et à l'interprétariat médical et social professionnel.

IV.PUBLIC VISÉ

A. Les usagers-ères et patients-es

a) Langues parlées

En 2021, les usagers et usagères parlaient 32 langues différentes.

La première langue sollicitée est l'albanais (17 % de la demande), suivie par la langue russe (16 %), le géorgien (15 %) et l'arabe (13%). Ces quatre premières langues constituent 61 % de la demande.

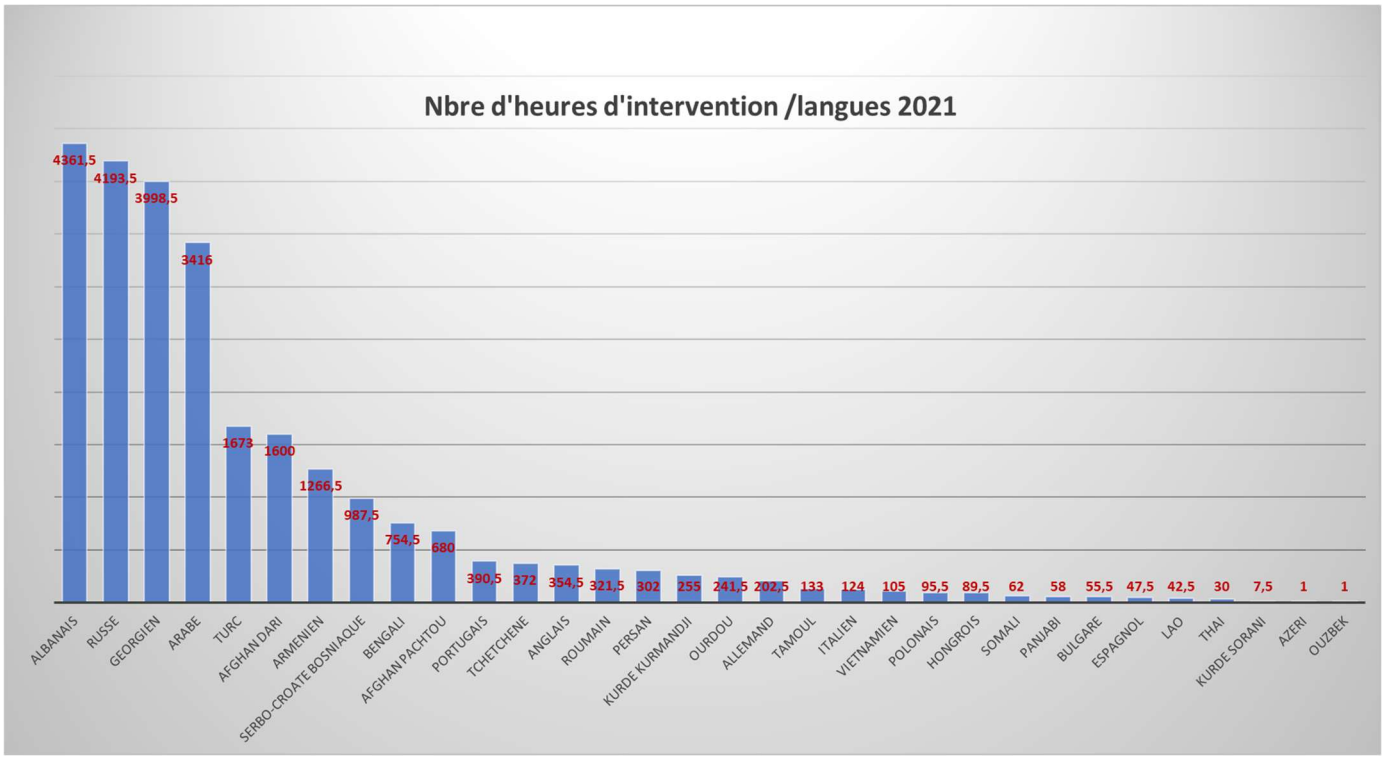

b) Âge et sexe

55 % des usagers-ères ayant consulté avec un-e interprète se situent dans la tranche de 25-44 ans. Le deuxième groupe représenté est celui de 45-59 ans (17 %), suivi par les tranches 6-17 ans (11 %) et 0-5 ans (7 %). Les jeunes adultes de 18-24 ans représentent 4 % et les personnes âgées ayant 60 ans et plus 5 %.

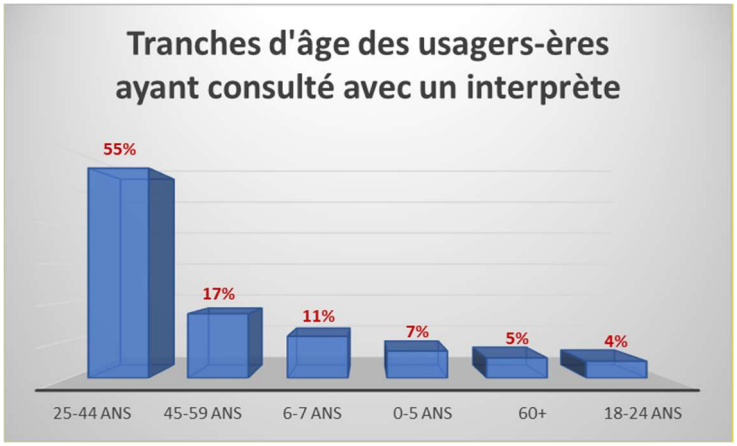

59 % des usagers-ères ayant consulté avec interprète sont des femmes.

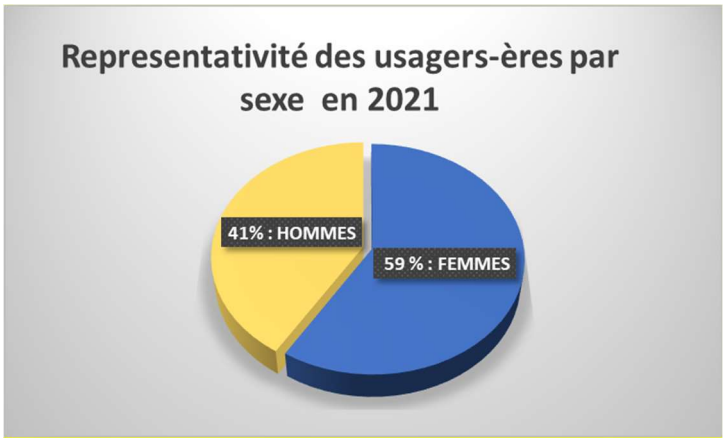

B. Les professionnels-les

Plus de 2 700 professionnels-les ont travaillé avec un-e interprète de Migrations Santé Alsace en 2021.

Les professions médicales et paramédicales (médecins, sages-femmes, infirmiers-ères, puériculteurs-trices, psychologues…) représentent 61 % de la demande d'interprétariat en 2021.

Le graphique ci-après illustre la répartition par type de professionnel-le :

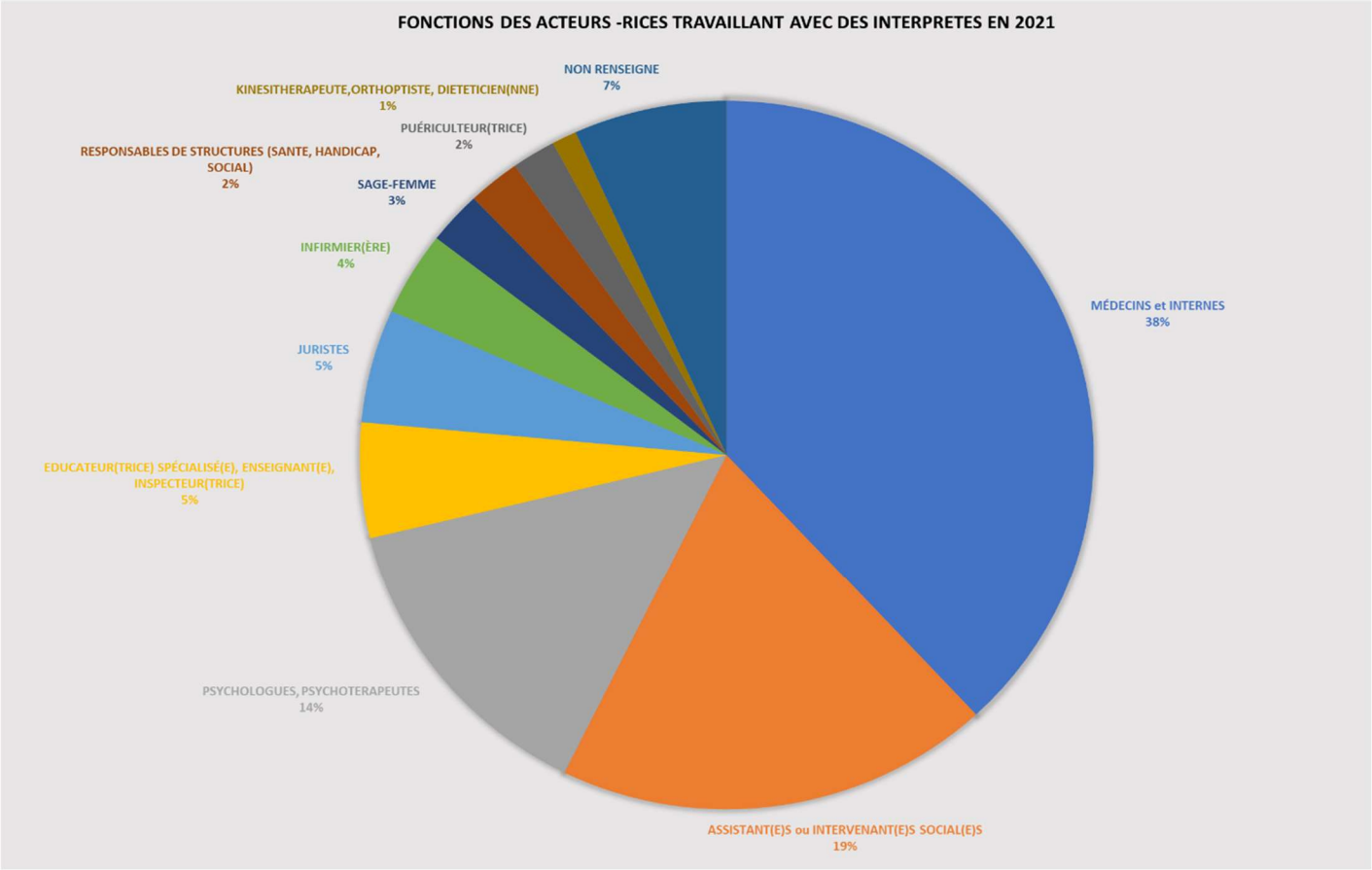

V.PARTENAIRES FINANCIERS

En 2021, pour la formation des interprètes, l'ingénierie de projets et le développement de l'interprétariat dans des secteurs spécifiques, Migrations Santé Alsace a bénéficié du soutien financier de :

- la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS),
- l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est et de la délégation territoriale 67,
- la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE),
- la ville de Strasbourg et la ville de Schiltigheim,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin,
- FONJEP.

Par ailleurs, les interventions d'interprétariat sont prises en charge par l'établissement de conventions avec les différentes structures partenaires.

VI.PERSPECTIVES

En 2022, Migrations Santé Alsace continuera à :

- assurer auprès des décideurs des politiques publiques au niveau des instances locales et régionales son travail d'analyse des besoins et des pratiques, tout en apportant des propositions et recommandations pour la promotion de l'interprétariat médical et social professionnel ;
- participer au Réseau de l'Interprétariat Médical et Social et ainsi porter les enjeux de reconnaissance du métier et de formation au niveau national ;
- assurer le déploiement de l'interprétariat professionnel en Grand-Est et la construction des partenariats au niveau de la grande région ;
- développer l'interprétariat professionnel dans les divers champs de la santé, du social et de l'éducation sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux ;
- former les interprètes pour assurer la qualité des interventions ;
- sensibiliser les professionnels-les utilisateurs à une démarche de promotion de santé et d'égalitéd'accès aux soins et aux droits.

ÉDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN LANGUE D'ORIGINE

I.OPPORTUNITÉ

A. Une population migrante majoritairement précaire et des difficultés d'accès à la prévention

Les populations migrantes restent majoritairement exclues des campagnes de prévention et ont un accès limité à l'information, ce qui restreint leur accès aux droits et aux soins.

Les raisons en sont diverses :

- appartenance massive aux catégories socio-économiques les plus défavorisées,
- difficultés de compréhension et d'expression en langue française,
- représentations culturelles de la santé, de la maladie, du corps, etc.,
- manque de connaissances des dispositifs et perte de repères,
- inadaptation des services de santé et des messages de prévention.

Ceci contribue à une permanence des difficultés à moyen voire à long terme.

B. Une vulnérabilité particulière dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19

Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de la COVID-19 a particulièrement touché les personnes migrantes et immigrées. La barrière de la langue a notamment renforcé leur isolement et entravé l'accès aux messages de prévention. De plus, la peur de la contamination a induit un fort taux de renoncement aux soins pour des motifs non directement liés à la COVID-19[20].

[20] Longchamps, C. et al. (2021). Migrants en centres d'hébergement : impact de la Covid-19 et adhésion aux mesures de prévention. *La santé en action n° 455,* 20-23.

Ceci a conduit à développer des actions spécifiques autour de la thématique de la COVID-19 pour libérer la parole des personnes migrantes, développer leurs connaissances sur l'épidémie et la vaccination et favoriser l'adoption des gestes barrières.

C. La situation particulière des femmes migrantes

Parmi les migrants-es, les femmes constituent un public particulièrement vulnérable. En effet, elles sont souvent confrontées, à leur arrivée en France, à une situation d'isolement, une perte de repères et à des discriminations liées à leur statut de femme et d'immigrée[21].

Elles sont aussi davantage touchées par le manque d'accès aux dispositifs de contraception et aux soins gynécologiques et sont particulièrement exposées au risque d'agressions sexuelles[22].

Pour ces raisons, Migration Santé Alsace a choisi de développer certaines actions plus spécifiquement en direction des femmes migrantes et d'intégrer la santé sexuelle et les droits des femmes à ses thématiques. Cette volonté fait écho aux recommandations de l'OMS qui encouragent à associer la question du genre aux actions de promotion de la santé auprès des publics migrants[23].

D. Les actions collectives en langue d'origine : un outil de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé

Partant de ces constats, Migrations Santé Alsace développe des actions d'éducation pour la santé spécifiquement en direction des populations migrantes. Ces actions ont pour objectifs : l'autonomisation des personnes et l'adoption de comportements favorables à la santé. L'association se refuse toutefois à adopter un discours normatif affichant une « bonne conduite » à suivre mais cherche plutôt à proposer un espace d'échanges autour des freins et des soutiens à l'adoption de comportements favorables à la santé. Par cette approche, elle s'inscrit pleinement dans une démarche de promotion de la santé en favorisant l'adhésion des participants-es et l'acquisition d'aptitudes et de compétences personnelles en matière de santé.

L'approche prônée prend également en considération les déterminants sociaux de santé, dont le niveau de littératie en santé qui est particulièrement faible parmi les populations migrantes, à cause notamment de la barrière de la langue.

Migrations Santé Alsace fait le choix de proposer des actions en langue d'origine. L'association s'assure ainsi que l'information transmise est comprise par les personnes et que celles-ci sont en capacité de formuler leurs interrogations sur la thématique abordée.

De plus, ce choix n'est pas uniquement lié à la **question de la maîtrise ou non du français, mais aussi à la possibilité, pour les migrants-es, d'échanger sur leurs représentations de la santé dans leur langue. En effet,** placer les représentations des personnes au cœur de la démarche d'éducation pour la santé suppose la **reconnaissance du rapport spécifique de la langue au corps, à la maladie et à la prévention.**

---

[21] Seuret F., « ces femmes qui migrent seules », *Alternatives économiques n°324,* mai 2013.
[22] Centre de Recherche de l'Institut de Démographie de Paris. (2017.) Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, immigrées et réfugiées.
[23] World Health Organization Regional Office for Europe. (2018). Health promotion for improved refugee and migrant health : Technical guidance.

L'association revendique ainsi une démarche spécifique prenant en compte les difficultés particulières des migrants-es tout en étant soucieuse d'éviter de renforcer la construction d'un processus de discrimination culturaliste. Offrir aux personnes participantes la possibilité de s'exprimer dans leur langue ne revient pas à les enfermer dans une prétendue culture d'origine homogène mais constitue, au contraire, un levier complémentaire vers les services de droit commun : l'accès à une information pleine, la compréhension des enjeux de santé et du fonctionnement des dispositifs ouvrent la voie à l'intégration.

II.OBJECTIFS DE L'ACTION

A. Objectif général

Permettre aux personnes migrantes de mieux appréhender leur santé, les facteurs qui la déterminent et les modalités de prise en charge, par l'acquisition de compétences individuelles et par la sensibilisation des partenaires associatifs aux enjeux de promotion de la santé.

B. Objectifs spécifiques

- Améliorer les connaissances et les compétences des personnes migrantes sur différentes problématiques de santé identifiées à partir de leurs besoins, attentes et demandes ;
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels-les et les bénévoles associatifs autour des spécificités de la santé des populations migrantes, des difficultés d'accès aux droits et aux soins et de l'importance d'une démarche de promotion de la santé.

III.DESCRIPTIF DE L'ACTION

A. Construction partenariale

Dans une visée de proximité, Migrations Santé Alsace n'accueille pas, elle-même, de public mais réalise toujours les animations d'éducation pour la santé en partenariat avec des structures existantes. Ceci permet de proposer des actions au plus près des personnes, au cœur de leur lieu de vie.

Ceci demande un temps important, en amont des actions, de construction partenariale. Migrations Santé Alsace **a rencontré 89 professionnels-les ou bénévoles des structures** pour présenter les axes de travail, identifier les besoins, envisager des actions communes et définir les modalités.

Lors de ces temps de rencontres, plusieurs problématiques sont ressorties :

- l'impact de la COVID-19 sur la vie sociale des personnes, le retard dans les suivis médicaux, le renoncements aux soins, les préoccupations sur la question de la vaccination ;
- les difficultés de communication entre les structures et les personnes et les difficultés de mobilisation des publics ;

- les difficultés logistiques à mettre en place des actions en lien avec l'actualité sanitaire (salle de réunion étroite, petit groupe…) ;
- les difficultés linguistiques des personnes et les difficultés de recours à l'interprétariat dans l'accompagnement social et médical ;
- les difficultés d'insertion sociale des personnes : isolement, difficulté d'accès à l'emploi, problématiques sociales et administratives ;
- les difficultés d'accès aux droits en matière de santé : méconnaissance des droits, incompréhension du système de santé en France.

Ces constats ont relevé la **nécessité d'aborder la santé de façon globale, en lien avec les déterminants sociaux et de poursuivre des actions spécifiques sur la COVID-19** en direction des populations migrantes.

B. Les animations d'éducation pour la santé

Les animations en éducation pour la santé auprès des populations migrantes ont pour but de :

- renforcer leurs connaissances,
- recueillir et travailler sur leurs représentations,
- identifier les freins à l'adoption de comportements favorables à la santé,
- orienter les personnes migrantes vers les structures adaptées.

Les animations proposées par Migrations Santé Alsace se déclinent sous plusieurs formes :

- animations classiques en face à face sur une thématique auprès d'un groupe constitué,
- recueil de besoins auprès d'un groupe constitué dans le but de sélectionner les thèmes qui feront l'objet d'un travail spécifique,
- animations dans des lieux atypiques, en partenariat avec plusieurs associations et / ou institutions, dans une démarche « d'aller vers »[24].

Ces différentes formes d'animation doivent être pensées dans une complémentarité. Les animations « d'aller-vers » constituent un premier temps de sensibilisation pour des personnes qui ne fréquentent pas les associations, alors que les autres formes s'adressent à un public qui est déjà en lien avec différentes ressources dans le quartier. Cela permet alors de travailler plus en finesse sur les représentations, les idées reçues et d'apporter davantage d'informations.

En 2021, la mise en place des actions d'éducation et de promotion santé a encore été marquée par la crise sanitaire et a demandé un important travail de coordination et d'adaptation pour faire face aux annulations, aux reports et à l'évolution rapide des protocoles (mise en place du pass sanitaire…).

Malgré ce contexte difficile et les contraintes liées aux annonces gouvernementales, à la capacité d'accueil des salles de réunions de nos partenaires, la limitation du nombre de personnes en espaces

[24] La démarche dite « aller vers » part de l'idée d'aller à la rencontre des personnes plutôt que d'attendre que les personnes viennent dans les lieux où des animations sont proposées. Elle part de constats de non-recours et d'isolement. Elle a deux composantes : un déplacement physique dans des lieux fréquentés et une ouverture à autrui, dans sa globalité, sans jugement. Cf. FNARS, *Guide d'accompagnement santé*, fiche action « aller vers les personnes en matière de santé », 2016 http://www.federationsolidarite.org/champs-d-action/sante/ressources-sante-menu/publications-fnars-sante-m/6233-dix-fiches-actions-pour-promouvoir-l-accompagnement-sante-2

collectifs, etc., nous avons mis en place **52 actions** de santé au total, qui ont permis l'émargement de **460 personnes migrantes.**

Les thèmes ont été décidés avec les personnes référentes des structures en fonction des besoins de leurs publics ou directement avec les publics lors d'animations spécifiques. En fonction des thématiques choisies, les animations ont été réalisées par les animatrices de Migrations Santé Alsace et/ou en lien avec des partenaires experts extérieurs.

Les méthodes pédagogiques ont été participatives pour inciter les personnes à exprimer leurs opinions et représentations culturelles sur l'adoption ou non de comportements favorables à la santé. Les schémas d'intervention sont restés souples et adaptables. Les animatrices ont posé un cadre bienveillant et sont intervenues généralement plusieurs fois auprès d'un même public, afin d'instaurer une relation de confiance.

Nous avons à la fois poursuivi les thématiques habituelles :

- Accès aux droits et aux soins ;
- Contraception/ sexualité/ droits des femmes/ violences faites aux femmes ;
- Techniques de relaxation ;
- Vaccins obligatoires et recommandés en France ;
- Prévention des accidents domestiques ;
- Prévention et dépistage des cancers ;
- Equilibre alimentaire dans le cadre de la prévention des cancers.

Et nous avons été vigilants-es au contexte inédit, en poursuivant les actions de promotion de santé en lien avec l'épidémie COVID-19.

a) Calendrier des actions d'éducation pour la santé de Migrations Santé Alsace du 1er janvier au 31 décembre 2021

Les animations grisées correspondent à des animations programmées puis annulées en raison de la crise sanitaire. Elles ont néanmoins nécessité un temps de préparation important.

Structure	Ville	Date	Horaire	Langue	Thème	Nombre total de participants	Nombre de participantes femmes
ADOMA Résidence sociale	Colmar	02/03/2021	10h à 12h	Arabe et albanais	COVID et vaccination	22	2
	Colmar	02/03/2021	13h à 15h	Arabe et albanais	COVID et vaccination	20	8
	Colmar	16/03/2021	10h à 12h	Arabe et russe	COVID et vaccination	15	4
	Colmar	16/03/2021	13h à 15h	Arabe et russe	COVID et vaccination	11	1
	Colmar	08/06/2021	10h à 12h	Arabe et albanais	Prévention et dépistage des cancers	18	5
	Colmar	08/06/2021	13h à 15h	Arabe et albanais	Prévention et dépistage des cancers	18	5
	Colmar	26/10/2021	10h à 12h	Arabe et russe	Vaccination grippe et gestes barrières		
	Colmar	26/10/2021	13h à 15h	Arabe et russe	Vaccination grippe et gestes barrières		
	Colmar	16/11/2021	10h à 12h	Arabe, russe et anglais	COVID / grippe et vaccination	20	8
	Colmar	16/11/2021	13h à 15h	Arabe, russe et anglais	COVID / grippe et vaccination	15	5

ARS / SPPOC / Hôtel Mercure	Strasbourg	06/09/2021	9h30 à 12h	Afghan	COVID et vaccination		
	Strasbourg	07/09/2021	8h30 à 10h30	Afghan	COVID et vaccination	16	8
	Strasbourg	07/09/2021	10h30 à 12h30	Afghan	COVID et vaccination	16	8
	Strasbourg	07/09/2021	13h30 à 15h30	Afghan	COVID et vaccination	16	8
	Strasbourg	07/09/2021	15h30 à 16h30	Afghan	COVID et vaccination	16	8
Association Femme de Parole / SPOCC 67	Strasbourg	04/02/2021	14h à 16h	Albanais	COVID et vaccination		
	Strasbourg	18/02/2021	14h à 16h	Albanais	COVID et vaccination	9	4
	Strasbourg	09/06/2021	9 h à 12 h	Russe	COVID et vaccination	14	14
AURAL	Mulhouse	08/04/2021	11h30 à 13h30	Albanais	Alimentation	3	1
	Mulhouse	30/09/2021	11h30 à 13h30	Albanais	Alimentation	4	2
	Strasbourg	07/10/2021	12h30 à 13h30	Géorgien	Recueil des besoins	7	3
	Strasbourg	02/12/2021	12h30 à 14h	Géorgien	Gestion du stress	5	1
Centre socio-culturel Coréal	Wittenheim	30/09/2021	9h à 11h	Arabe	COVID / grippe et vaccination	9	9
	Wittenheim	30/09/2021	14h à 16h	Turc et anglais	COVID / grippe et vaccination	9	9

	Wittenheim	19/10/2021	9h à 11h	Arabe	Prévention et dépistage des cancers	11	11
	Wittenheim	19/10/2021	14h à 16h	Turc et anglais	Prévention et dépistage des cancers	7	7
CSC Au-delà des ponts	Strasbourg	26/03/2021	Matin	Albanais	Accès aux droits et aux soins		
FACE Alsace	Strasbourg	11/01/2021	14h à 16h				
	Strasbourg	04/03/2021	14h à 16h	Français	Recueil des besoins	4	0
	Strasbourg	17/03/2021	14h à 16h	Français	Techniques de relaxation	3	
	Strasbourg	25/03/2021	14h à 16h	Français	COVID et vaccination	4	2
	Mulhouse	26/03/2021	14h à 16h	Français	Prévention et dépistage des cancers	3	2
	Mulhouse	09/06/2021	14h à 16h	Français	Recueil des besoins	8	5
	Strasbourg	15/06/2021	10h à 12h	Français	Recueil des besoins	8	8
	Mulhouse	17/06/2021	10h à 12h	Français	Droits des femmes	8	5
	Strasbourg	22/06/2021	10h à 12h	Français	Vaccination et COVID	8	8
	Strasbourg	29/06/2021	10h à 12h	Français	Techniques de relaxation	6	6
	Mulhouse	30/06/2021	14h à 16h	Français	Accès aux droits et aux soins	5	4
	Strasbourg	30/11/2021	9h30 à 11h30		Recueil des besoins, santé globale	7	7

	Strasbourg	07/12/2021	10h à 12 h		Droits des femmes	4	4
	Strasbourg	13/12/2021	10h à 12h				
	Mulhouse	15/12/2021	10h à 12h	Français	Recueil de besoins	4	
	Strasbourg	17/12/2021	10h à 12h				
Institut Les Tournesols	St Marie aux Mines	30/11/2021	14h à 16h	Albanais, pachtou	Droits des femmes	1	1
CSC l'Albatros	Strasbourg	12/10/2021	14h à 16h	Arabe	Prévention et dépistage des cancers (Octobre Rose)	9	9
	Strasbourg	14/10/2021	9h30 à 11h30	Russe	Prévention et dépistage des cancers (Octobre Rose)	8	8
	Strasbourg	19/10/2021	14h à 16h	Français	Prévention et dépistage des cancers (Octobre Rose)	4	4
Maison de Santé de Hautepierre	Strasbourg	17/05/2021	9h à 11h	Arabe	COVID et vaccination		
	Strasbourg	07/10/2021	9h à 11h	Russe	Vaccination et recueil des besoins	1	1
	Strasbourg	18/11/2021	9h à 11h	Arabe	Droits des femmes		
	Strasbourg	02/12/2021	9h à 11h	Arabe	Prévention et dépistage des cancers		

Maison des adolescents/ Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Henri EBEL	Illkirch	23/11/2021	9h à 11h	Pachtou	Santé sexuelle	9	0
Planning familial 68	Munster	27/05/2021	9h15 à 11h15	Serbe, arabe et russe	Droits des femmes	7	7
	Munster	03/06/2021	9h15 à 11h15	Arabe et russe	Droits des femmes	7	7
	Munster	10/06/2021	9h15 à 11h15	Serbe, arabe et russe	Droits des femmes	7	7
	Munster	17/06/2021	9h15 à 11h15	Arabe et russe	Droits des femmes	6	6
	Munster	24/06/2021	9h15 à 11h15	Arabe	Droits des femmes	3	3
	Munster	01/07/2021	9h15 à 11h15	Arabe et russe	Droits des femmes	3	3
Plurielles	Strasbourg	11/01/2021	14h à 16h	Arabe et russe	Accès aux droits et aux soins		
	Strasbourg	14/01/2020	14h à 16h	Albanais et russe	Accès aux droits et aux soins		
	Strasbourg	18/01/2021	14h à 16h	Arabe et russe	COVID et vaccination		
	Strasbourg	21/01/2021	14h à 16h	Albanais et russe	COVID et vaccination		
SPOCC / Femmes de Paroles	Strasbourg	24/06/2021	10h à 12h	Arabe et français	Autour du sommeil	9	9
	Strasbourg	24/06/2021	14h à 16h	Anglais	Alimentation	9	9
	Strasbourg	15/07/2021	14h à 16h	Arabe	Techniques de relaxation	6	6

	Strasbourg	15/07/2021	10h à 12h	Arabe	Alimentation	9	9
	Strasbourg	15/07/2021	10h à 12h	Albanais	Alimentation	9	9
Ville de Strasbourg - Printemps de la santé Hautepierre	Strasbourg	16/04/2021	9h30 à 12h30	Arabe, albanais, russe et turc	Santé globale		

b) Zoom sur les animations autour de la COVID-19

Les échanges avec nos partenaires tout au long de la crise sanitaire ont soulevé la nécessité de développer des actions spécifiques en direction des populations migrantes non francophones, autour de la thématique de la COVID-19 et plus particulièrement de la vaccination. Le but était de libérer la parole et les craintes des personnes migrantes ainsi que de développer leurs connaissances afin de favoriser la compréhension et l'adoption des gestes barrières.

Au total **16 actions collectives sur la compréhension de l'épidémie de la COVID-19, les gestes barrières et la vaccination ont été mises en place sur l'année 2021** ; ce qui a permis de toucher au total **220 personnes différentes**.

Mise en lumière des difficultés des bénéficiaires de l'action

De manière générale, les participants-es ont pu échanger sur le vécu du confinement, leurs angoisses et solitude durant cette période, leurs inquiétudes face à l'avenir, les incompréhensions sur les gestes barrières et l'incompréhension sur la recherche scientifique pour faire face à la maladie, l'impact sur leur santé mentale ainsi que la méfiance sur la vaccination COVID-19.

Concernant la vaccination, les représentations / questions suivantes ont été soulevées :

- Est-il nécessaire de faire le vaccin de la grippe si on a eu le vaccin de la COVID-19 ?
- Les vaccins sont-ils efficaces sur les variants ?
- Pourquoi les chercheurs ont trouvé rapidement le vaccin ?
- Pourquoi les personnes vaccinées peuvent-elles quand même avoir la COVID-19 ?
- « Les vaccins nous empoisonnent petit à petit, on ne sait pas ce qu'on nous injecte ? »
- Pourquoi vacciner les enfants alors qu'ils ne développent pas de forme grave ?
- « J'ai fait le vaccin malgré moi car sinon je ne peux plus rien faire avec mes enfants même pas les accompagner à la piscine »
- Quelle est la durée entre 2 doses et la dose de rappel ?
- Quelle durée de validité du pass sanitaire ?
- « Les vaccins enrichissent les laboratoires pharmaceutiques. »
- Quelles sont les effets secondaires de la vaccination ? provoque-t-elle des maladies ?
- Comment aller et prendre rendez-vous pour me faire vacciner ?
- Quelles différences entre les différents vaccins ?

Les informations apportées par les animatrices

Les informations ont porté sur la compréhension de l'épidémie de la COVID-19, de la vaccination et des mesures de prévention individuelles et collectives :

- vécu de la période du confinement, déconfinement et de la période actuelle ;
- échanges sur les expériences, les ressentis, les émotions, les changements ;
- historique des épidémies/pandémies, démarche scientifique dans la recherche et risques liés à la surmédiatisation ;
- COVID-19, ce qu'on sait et…ce qu'on ne sait toujours pas aujourd'hui ;
- les personnes à risques et les facteurs aggravants en lien avec les maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancer, obésité, diabète mal équilibré etc.) ;

- Les modes de transmission, les symptômes, les tests, la prise en charge médicale : comment trier les informations ? règles sanitaires actuelles pour lutter contre la propagation du virus ;
- La vaccination : comprendre les différents vaccins existants, les centres de vaccination etc. ;
- La vaccination contre la grippe.

Pour ce faire, elles ont eu recours aux outils suivants :

- affiches de Santé Publique France en français et autres langues « *Information coronavirus : protégeons-nous les uns les autres* », « *Porter un masque pour mieux nous protéger* » ;
- photolangage ;
- masques et gels hydroalcooliques.

Evaluation des actions

Ces actions ont permis aux personnes non francophones de :

- libérer la parole autour de leur vécu, émotions, difficultés familiales, etc. S'exprimer sur leurs difficultés et partager avec d'autres personnes a permis un apaisement de leurs angoisses, de se sentir soulagées et de sortir de l'isolement ;
- mieux comprendre l'épidémie, la COVID -19, l'intérêt des gestes barrières : les animatrices ont pu remettre des documents de prévention de Santé Publique France traduits en plusieurs langues ;
- orienter les participants-es selon les situations et les difficultés évoquées vers le/la référent-e des structures, les médecins généralistes ou vers des structures d'accompagnement psychologique.

C. La professionnalisation des animatrices en éducation et promotion pour la santé

Pour assurer leurs compétences, des formations continues sont proposées chaque année à notre équipe d'animation en éducation et promotion de la santé.

Ainsi en 2021, les animatrices ont bénéficié de 58 heures de formation :

- **16 heures** de formation **sur la vaccination contre la COVID-19** : Les animatrices avaient déjà suivi une première formation sur la COVID-19 en 2020. La formation en 2021 portait spécifiquement sur la vaccination pour pouvoir répondre aux inquiétudes, incompréhension et croyances diverses et apporter des informations vérifiées aux participants-es.
- **18 heures** de formation sur **les enjeux croisés de laïcité et de discrimination**. Cette formation s'inscrit dans la continuité des formations qui ont eu lieu en 2019 et en 2020 sur la prévention et la lutte contre les discriminations dans le champ de la santé. Cette année, elle a porté plus spécifiquement sur la manière de répondre à des questionnements liés à des discriminations sur le critère de la religion supposée.
- **24 heures** de formation d'**actualisation sur les dépistages organisés des cancers** assurées par 3 médecins du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Grand-Est (CRCDC).

IV.TERRITOIRES D'INTERVENTION

Migrations Santé Alsace intervient dans toute l'Alsace car, quels que soient les territoires, les populations migrantes restent peu touchées par des actions de promotion de la santé. A l'instar des années précédentes, les actions ont principalement eu lieu à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Cependant, les territoires d'intervention dépendent aussi des partenariats construits en cours d'année. Ainsi en 2021, 6 actions ont également été mises en place à Munster en partenariat avec le Planning familial 68. Par ailleurs, un élargissement du territoire de nos actions est à noter grâce à la mise en place d'un partenariat avec l'institut Les Tournesols à Ste-Marie-aux-Mines dans le Haut-Rhin.

De plus, Migrations Santé Alsace veille à développer ses actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville en lien avec les Contrats de Ville. En 2021, l'association a travaillé au Neudorf, à Hautepierre, dans les quartiers Gare - Laiterie de Strasbourg et dans les quartiers Florimont Bel Air à Colmar, ainsi qu'au Péricentre de Mulhouse.

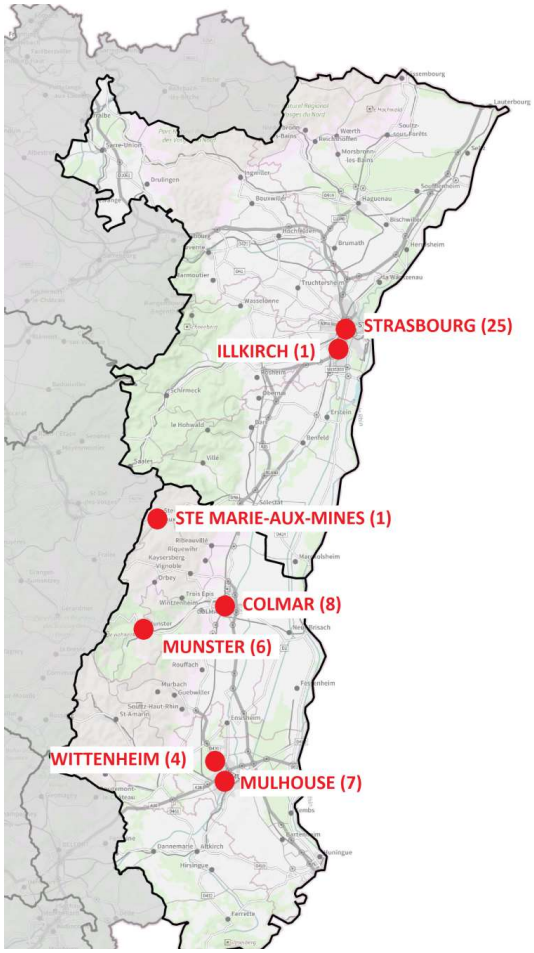

V.PUBLICS SENSIBILISÉS

A. Professionnels-les et bénévoles de la santé et du social

89 professionnels-les et bénévoles de la santé et du social ont été rencontrés-es :

- 52 bénévoles et professionnels-les issus-es de 16 structures associatives et de quartier dans le Bas-Rhin (Maison de Santé de Hautepierre, Ville et Eurométropole de Strasbourg, Face Alsace, AURAL, SPOCC, Plurielles, Femmes Progrès, Convergences, AMLI, ALBATROS,Contact et Promotion, ASTU,MGEN, CSC Au-delà des ponts, Service Vaccination Bourse / Cronenbourg, Maison des adolescents).
- 37 bénévoles et professionnels-les issus-es de 8 structures associatives et de quartier dans le Haut-Rhin (FACE Alsace, Coordination Santé-ville de Mulhouse, ALEOS, AURAL, CSC Coréal, Résidence sociale ADOMA, Ligue contre le cancer, Planning familial).

B. Populations Migrantes

Les animations ont permis de recueillir l'émargement de 460 personnes qui se répartissent comme suit :

- **220 émargements** dans le cadre des actions collectives en lien avec la COVID 19 ;
- **240 émargements** dans le cadre des autres thématiques de santé.

Nous avons pu recueillir des statistiques détaillées pour 285 personnes ayant participé aux animations. Les caractéristiques sont les suivantes :

- forte surreprésentation des femmes (soit 61% des participants-es) ;
- des âges variés et une moyenne d'âge de 36 ans.

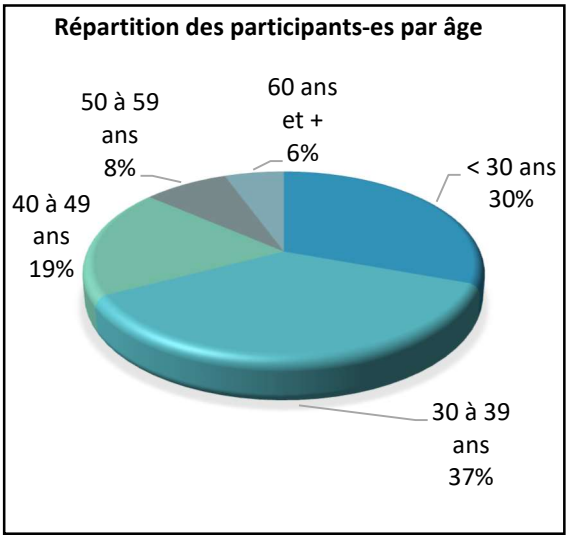

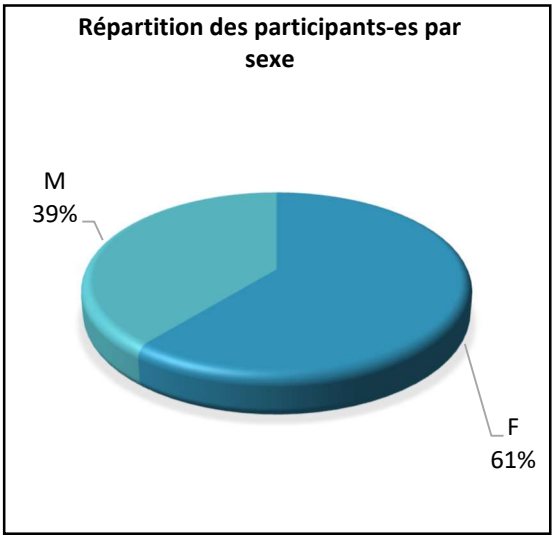

Les **niveaux éducatifs restent très hétérogènes,** ce qui demande une grande capacité d'adaptation pour les animatrices. En effet, 16% des participants-es n'ont pas été scolarisés-es ou ont un niveau primaire alors que 15% ont suivi des études supérieures.

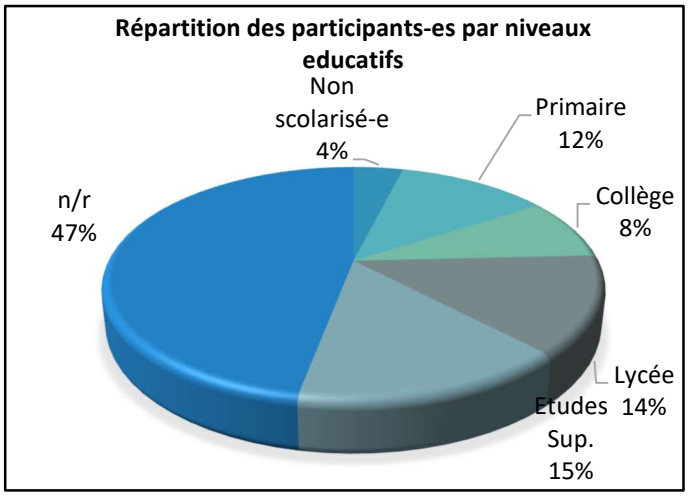

47 % des participants-es sont en couple et une grande majorité a des enfants. **22 % des participants-es ont 3 enfants ou plus**. Les actions ont donc un impact significatif sur les enfants et les familles.

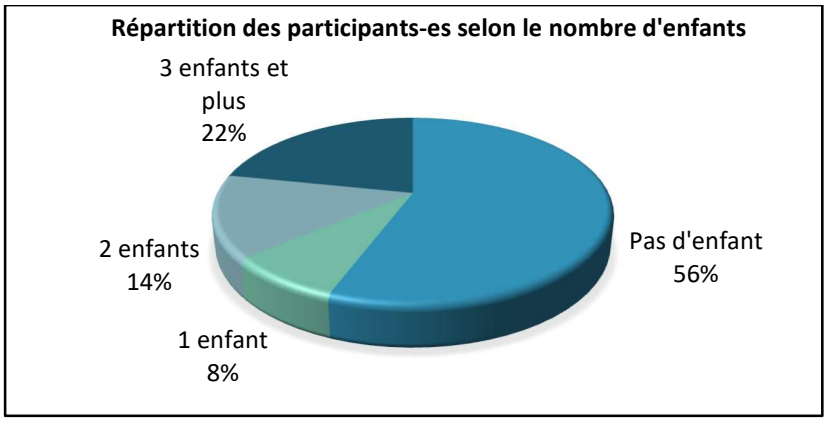

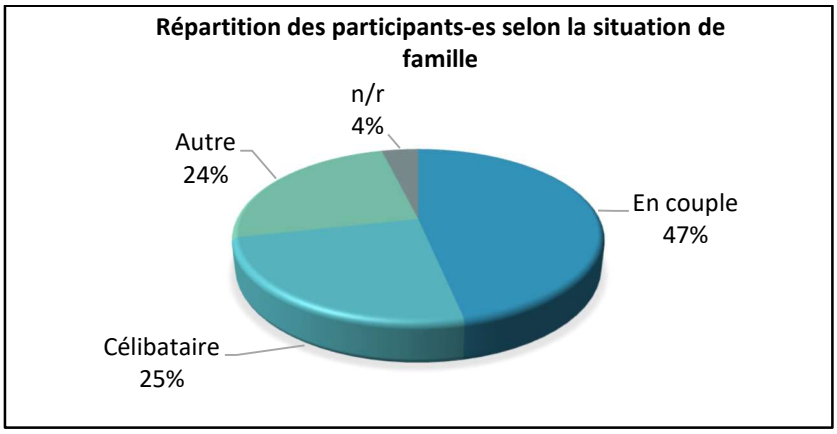

70% des participants-es sont arrivés-es en France depuis moins de 5 ans, 10 % sont en France depuis plus de 10 ans.

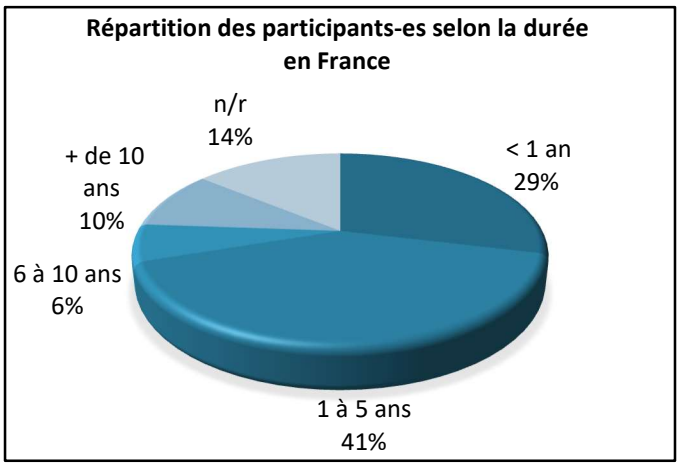

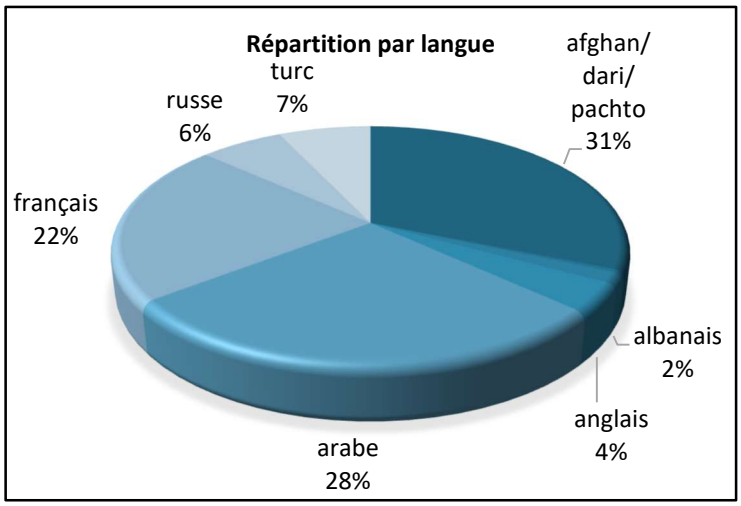

VI.PARTENAIRES

A. Les partenaires de terrain

Les structures de terrain travaillent avec Migrations Santé Alsace tout au long de l'année pour monter des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des populations migrantes. Avec Migrations Santé Alsace, elles identifient les publics, les thématiques et définissent les modalités d'intervention. Elles ont également la responsabilité de mobiliser le groupe de participants-es et mettent à disposition les locaux.

En 2021, les partenaires de terrain ont été ADOMA, Résidence Sociale Europe - Atelier Santé Ville Colmar, Association Femmes de parole, L'Albatros, APPUIS - Service d'Insertion des Réfugiés, AURAL, CSC Au-delà des ponts, CSC Coréal, FACE Alsace, Femme Progrès, Institut Les Tournesols, Maison des Ados d'Illkirch, Maison de Santé Cité de l'Ill, Maison de Santé de Hautepierre, Oppélia AFPRA, Planning familial 68, Plurielles et SPOCC 67.

B. Les partenaires experts et le comité de pilotage

Les partenaires experts ont été sollicités sur plusieurs registres : participation au comité de pilotage de l'action, veille sur les évolutions des messages de prévention, formation de l'équipe d'animation, intervention lors d'animations.

Le comité de pilotage veille à la cohérence des actions de Migrations Santé Alsace avec les campagnes et les plans d'actions nationaux et régionaux. Il réfléchit également aux perspectives d'évolution des actions. Une réunion de comité de pilotage a eu lieu en visioconférence le 15 décembre 2021 réunissant les partenaires experts du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et les financeurs. Cette réunion a permis de faire le bilan de l'année et réfléchir aux perspectives 2021.

Les instances représentées ont été le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), l'ORS, l'IREPS Grand-Est, la Ville de Colmar, la CNAM représentée par les CPAM du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le service social du Groupement Hospitalier de Mulhouse.

Par ailleurs, nous avons sollicité d'autres partenaires qui ne sont pas membres du comité de pilotage pour la formation de l'équipe d'animation et/ou pour des interventions ponctuelles lors d'animations :

- AURAL,
- Maison de santé de Hautepierre,
- OPPELIA AFPRA,
- CPAM,
- A part entière.

VII.LES PARTENAIRES FINANCIERS

En 2021, les partenaires financiers ont été :

- la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- le Régime local d'Assurance Maladie ;
- l'Agence Régionale de Santé DT 67
- l'Agence Régionale de Santé DT 68
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité – DRDFE ;
- la Préfecture du Haut-Rhin ;
- la Ville de Colmar ;
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ;
- Face Alsace dans le cadre du projet « Nouveau Départ » ;
- le FONJEP.

VIII.PERSPECTIVES

Les actions d'éducation et de promotion de la santé répondent à un réel besoin des publics. Les points positifs suivants peuvent être soulignés :

- une adaptation rapide de nos thématiques au changement de contexte (COVID-19…) ;
- une réflexion globale sur la promotion de la santé qui intègre les déterminants sociaux de la santé ;
- un accès à l'information et untravail sur les représentations en langue d'origine ;
- des partenariats variés.

Pour ces raisons, Migrations Santé Alsace poursuivra, en 2022, son travail et sa réflexion dans le champ de la promotion de la santé avec une double préoccupation :

- soutenir et accompagner les structures qui accueillent un public migrant et qui souhaitent mener des actions de promotion de la santé,
- améliorer les connaissances et capacités à faire des choix sur la santé pour les populations migrantes.

Les axes de travail seront les suivants :

- Organiser des actions d'éducation pour la santé auprès de groupes existants ou nouveaux, au plus proche des attentes et besoins en termes de santé,
- Développer les compétences des animatrices en éducation pour la santé,
- Poursuivre les partenariats avec les acteurs de terrain.

POLE RESSOURCES : INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS-LES

I.FORMATION DES PROFESSIONNELS-ELLES

A. Opportunité

Pour accueillir et soigner des publics marqués par une grande diversité culturelle, mais aussi de parcours et de conditions de vie, les acteurs et actrices de la santé, du social et du médico-social doivent acquérir des compétences spécifiques. Ils et elles expriment à ce sujet des demandes d'éclairages, d'apports théoriques et pratiques pour s'interroger sur leurs représentations, mais aussi pour améliorer la communication et exercer au mieux leurs fonctions.

En 2018, le ministère de la Santé a rappelé l'importance des formations spécifiques pour les professionnels-les de la santé et du social, afin d'approfondir les questions de culture et de prise en charge de la souffrance psychique des personnes migrantes[25].

Forte d'une longue expérience auprès de ces professionnels-les, Migrations Santé Alsace propose des formations qui apportent des connaissances et qui interrogent les valeurs culturelles dans une perspective pluridisciplinaire (anthropologie, histoire, sociologie, psychologie, santé publique, etc.).

Ainsi, cet axe vise à faire évoluer l'organisation du système de santé pour favoriser la prise en compte des personnes migrantes, dans un but d'égalité de traitement entre toutes et tous.

Les objectifs sont de :

- donner aux professionnels-es et aux bénévoles associatifs des clés de compréhension pour aborder la santé, la maladie ainsi que les organisations sociales et familiales des personnes migrantes ;
- leur permettre de repérer les besoins des publics accueillis, de mieux comprendre leurs demandes et d'y répondre de manière adaptée ;
- interroger leurs propres représentations, leurs modes de fonctionnement et leur rapport à l'altérité pour déconstruire les processus de discriminations individuels et institutionnels. Cela permet alors de s'inscrire dans une démarche interculturelle et d'encourager un accès au système de santé et une prise en charge équitable des populations migrantes.

Dans ce chapitre, nous récapitulons l'ensemble des actions de formation réalisées par Migrations Santé Alsace pour permettre une vue d'ensemble. En revanche, les formations des professionnels-les de l'association, notamment des interprètes et des animatrices, ont été détaillées dans les chapitres concernés.

B. Descriptif de l'action

Migrations Santé Alsace intervient au sein de formations initiales et continues, qui s'adressent aux professionnels-les et futurs-es professionnels-les de la santé et du social. Les objectifs et les modules propres à chaque formation ont été élaborés avec les structures en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

Les intervenants-es sont des personnes ressources internes de l'association ou des formateurs et formatrices partenaires (sociologues, philosophes, psychologues, médecins, infirmiers-ères, etc.) avec qui l'association collabore régulièrement.

a) Intervention en formation initiale et continue

L'association s'est fortement mobilisée pour l'intégration des questions relatives à la santé des personnes migrantes dans les formations initiales et continues des métiers de la santé et du social. Nous intervenons depuis plusieurs années à la faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg ainsi que dans plusieurs écoles spécialisées. Ces interventions en formation ont lieu dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin.

[25] Instruction du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants, disponible sur http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43755

En 2021, 34 heures de formation ont été dispensées auprès de 371 étudiants-es.

Intitulé	Structure et publics	Dates	Nbre d'heures	Nbre de stagiaires
Prévention des discriminations dans le champ de la santé	ESEIS, auprès des étudiants-es assistants-es de service social et éducateurs-trices spécialisés-es	13 janvier 2021	3 h	17
Prévention des discriminations dans le champ de la santé	Association nationale des étudiants-es sages-femmes	14 février 2021	1h30	20
Interprétariat et barrière de la langue	ESEIS, auprès des étudiants-es assistants-es de service social et éducateurs-trices spécialisés-es	17 février 2022	3h	17
Prévention des discriminations dans le champ de la santé	Master Gérontologie, vieillissement, éthiques et pratiques professionnelles de l'Université de Strasbourg	22 mars 2021	1h30	10
Accès aux soins et barrière linguistique	GHR Mulhouse Sud-Alsace, auprès des étudiants-es infirmiers-ères	26 mars 2021	1h30	130
La rencontre interculturelle dans l'accompagnement des personnes âgées immigrées	Master Gérontologie, vieillissement, éthiques et pratiques professionnelles de l'Université de Strasbourg	31 mars 2021 1 avril 2021	6h30	10
Intervention lors d'un séminaire, sur les enjeux de culture et de langue	DIU de soins palliatifs et d'accompagnement, Université de Strasbourg	9 avril 2021	3h	30
Prévention des discriminations dans le champ de la santé	IFSI Saint Vincent	8 juin 2021	3h30	89
Techniques d'animation en éducation et promotion de la santé	DU éduquer pour promouvoir la santé	2 juillet 2021	6h30	5
Prévention des discriminations dans le champ de la santé	IFSI de Haguenau	9 décembre 2021	4	43

L'association reçoit des demandes d'intervention diverses en termes d'attentes, de niveau des stagiaires et de taille des groupes. Nous exerçons un travail d'adaptation des contenus et des méthodes tout en veillant à rester en cohérence avec les objectifs et valeurs de notre association. Dans la mesure du possible, nous cherchons à travailler auprès de groupes restreints pour une meilleure

qualité des échanges et appropriation des savoirs. Toutefois, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur la santé des migrants-es auprès de groupes plus larges, sous forme de cours magistraux ou de tables rondes.

A l'IFSI de Haguenau, par exemple, notre intervention a débuté par un cours magistral qui a permis de poser le cadre de ce que sont les discriminations dans le domaine de la santé. La définition du code pénal fut présentée, ainsi que des extraits du code de la santé publique et du code de déontologie. Nous avons travaillé sur les différents types de discriminations dans le domaine de la santé, les facteurs, les conséquences, ainsi que les recours possibles. Ensuite, nous avons divisé la promotion en trois groupes pour travailler en ateliers sur des analyses de situations concrètes. Les étudiants-es ont alors pu revenir sur des situations vécues en stage, qui leur ont posé problème en termes d'égalité de traitement.

Voici quelques-unes de leurs réalisations :

b) Formations organisées par Migrations Santé Alsace

Migrations Santé Alsace propose des actions de formation continue aux structures sociales, médicales et médico-sociales en fonction de leurs besoins et demandes, sur des thématiques relevant de l'accueil des publics migrants : accompagner les publics issus de culture différente, socialement fragilisés, allophones, etc. Nos interventions ont souvent lieu en Alsace, mais il nous est également possible de nous déplacer sur d'autres territoires.

En 2021, 207 heures de cours ont été suivies par 191 stagiaires.

Intitulé	Structure et financeurs	Dates	Nbre d'heures	Nbre de stagiaires
Approche interculturelle dans le soin	Etablissement Public de Santé Alsace Nord	8 janvier 2021	3h30	25
Accueillir les patients issus d'une culture différente	Etablissement Public de Santé Alsace Nord	25 janvier 2021 26 janvier 2021	12h	10
Accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	12 mars 2021 19 mars 2021	12h	12
Les soins en petite enfance : approche anthropologique et interculturelle	Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Grand-Est	22 mars 2021 23 mars 2021 24 mars 2022	18h	11
Groupe d'analyse des pratiques (GAP) faisant suite à la formation accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	13 avril 2021	2h	2
Accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	15 avril 2021 22 avril 2021	12h	6
Accueillir les patients issus d'une culture différente	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	10 mai 2021 11 mai 2021	12h	6
Rîtes autour de la mort dans les différentes religions	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	31 mai 2021 1er juin 2021	12h	7
GAP faisant suite à la formation accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	7 juin 2021	2h	5
Accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	17 juin 2021 24 juin 2021	12h	7
GAP faisant suite à la formation accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	13 septembre 2021	2h	6

Approche interculturelle dans le soin	Etablissement Public de Santé Alsace Nord	29 septembre 2021	3h30	22
Les soins en petite enfance : approche anthropologique et interculturelle	Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Grand-Est	11 octobre 2021 12 octobre 2021 13 octobre 2021	18h	14
Accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	18 octobre 2021 25 octobre 2021	12h	10
Regards croisés sur l'égalité et la lutte contre les discriminations	Financée par la DRJSCS, l'Eurométropole de Strasbourg et la Dilcrah pour les professionnels-les et bénévoles de Strasbourg	19 octobre 2021 20 octobre 2021 8 novembre 2021 9 novembre 2021	24h	8
Accueillir et prendre en charge les personnes issues de culture différente	ALEOS - Mulhouse	8 novembre 2021 15 novembre 2021	12h	11
GAP faisant suite à la formation accueillant-e linguistique	Financée par l'Eurométropole de Strasbourg pour les bénévoles bilingues	15 novembre 2021	2h	10
Regards croisés sur l'égalité et la lutte contre les discriminations	Financée par la DREETS pour les professionnels-les et bénévoles de Metz	2 décembre 2021 3 décembre 2021 16 décembre 2021 17 décembre 2021	24h	9
Intervenir en qualité d'interprète	Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Lille	16 décembre 2021 17 décembre 2021	12h	12

Cette année a été ponctuée par de nombreuses formations à inscriptions individuelles, qui sont gratuites pour les participants-es grâce à des subventions provenant de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand-Est (DREETS), de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que de la Dilcrah. La formation d'accueillant-e linguistique a par exemple été construite dans le cadre du projet « ville hospitalière » de l'Eurométropole de Strasbourg.

Voici la plaquette de la formation :

PROGRAMME

JOURNEE 1 :

- Discerner les sens des 3 actions principales de l'accueillant linguistique : accueillir, accompagner et traduire
- Interroger la place de la langue dans l'hospitalité
- Comprendre l'hétérogénéité du public migrant

JOURNEE 2 :

- Approfondir les notions de culture et d'interculturalité
- Mettre en lumière les points de vigilance des différentes dimensions : accueil, convivialité, accompagnement, aide, échanges culturels, médiation…
- Mesurer les responsabilités de l'acte de traduction : ses exigences déontologiques et techniques, les risques d'une mauvaise traduction

INSCRIVEZ-VOUS…

À l'une des sessions de 2 jours…

→ Vendredis 12 et 19 mars 2021
→ Jeudis 15 et 22 avril 2021
→ Jeudis 17 et 24 juin 2021
→ Lundis 18 et 25 octobre 2021

CONTACTS

Migrations Santé Alsace
24, rue du 22 novembre - 67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 22 60 22

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Juliette Babin j.babin@migrationssante.org

POUR VOUS INSCRIRE
Merci de communiquer vos coordonnées à :
Arménoui Tonoyan a.tonoyan@migrationssante.org

Inscription obligatoire.
La formation est accessible aux PMR et personnes handicapées. Pour des raisons pratiques, merci de nous prévenir lors de votre inscription.

Formation financée par :

FORMATION
ACCUEILLANT-ES LINGUISTIQUE

Vous parlez deux ou plusieurs langues.

A ce titre, vous êtes engagé-e dans les association d'accompagnement social et culturel de personne migrantes au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

VOUS ETES UN-E ACCUEILLANT-E LINGUISTIQUE

Nous vous proposons une formation gratuite pour échanger sur les différents rôles possibles de l'accueillant-e linguistique

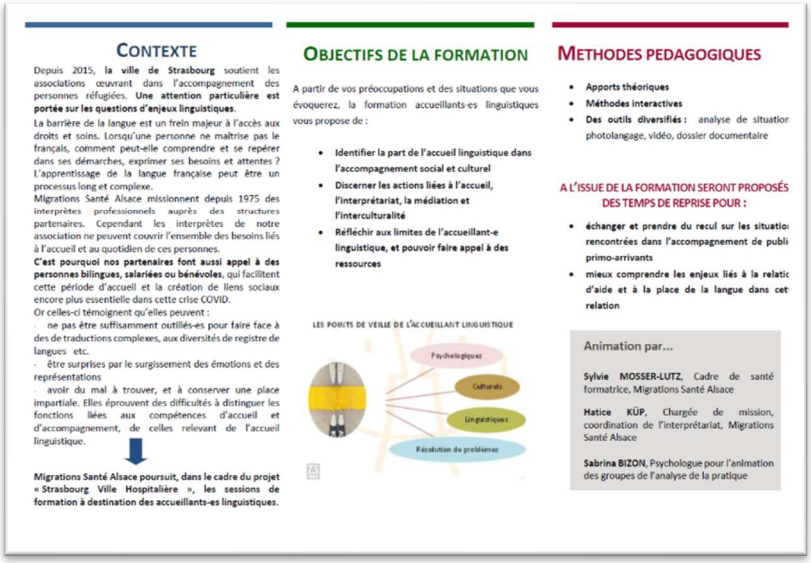

CONTEXTE

Depuis 2015, **la ville de Strasbourg** soutient les associations œuvrant dans l'accompagnement des personnes réfugiées. **Une attention particulière est portée sur les questions d'enjeux linguistiques.**

La barrière de la langue est un frein majeur à l'accès aux droits et soins. Lorsqu'une personne ne maîtrise pas le français, comment peut-elle comprendre et se repérer dans ses démarches, exprimer ses besoins et attentes ? L'apprentissage de la langue française peut être un processus long et complexe.

Migrations Santé Alsace missionnent depuis 1975 des interprètes professionnels auprès des structures partenaires. Cependant les interprètes de notre association ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins liés à l'accueil et au quotidien de ces personnes.

C'est pourquoi nos partenaires font aussi appel à des personnes bilingues, salariées ou bénévoles, qui facilitent cette période d'accueil et la création de liens sociaux encore plus essentielle dans cette crise COVID.

Or celles-ci témoignent qu'elles peuvent :

- ne pas être suffisamment outillés-es pour faire face à des de traductions complexes, aux diversités de registre de langues etc.
- être surprises par le surgissement des émotions et des représentations
- avoir du mal à trouver, et à conserver une place impartiale. Elles éprouvent des difficultés à distinguer les fonctions liées aux compétences d'accueil et d'accompagnement, de celles relevant de l'accueil linguistique.

Migrations Santé Alsace poursuit, dans le cadre du projet « Strasbourg Ville Hospitalière », les sessions de formation à destination des accueillants-es linguistiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A partir de vos préoccupations et des situations que vous évoquerez, la formation accueillants-es linguistiques vous propose de :

- **Identifier la part de l'accueil linguistique dans l'accompagnement social et culturel**
- **Discerner les actions liées à l'accueil, l'interprétariat, la médiation et l'interculturalité**
- **Réfléchir aux limites de l'accueillant-e linguistique, et pouvoir faire appel à des ressources**

LES POINTS DE VEILLE DE L'ACCUEILLANT LINGUISTIQUE

Psychologiques
Culturels
Linguistiques
Résolution de problèmes

METHODES PEDAGOGIQUES

- **Apports théoriques**
- **Méthodes interactives**
- **Des outils diversifiés :** analyse de situatio photolangage, vidéo, dossier documentaire

A L'ISSUE DE LA FORMATION SERONT PROPOSÉS DES TEMPS DE REPRISE POUR :

- **échanger et prendre du recul sur les situatio rencontrées dans l'accompagnement de publi primo-arrivants**
- **mieux comprendre les enjeux liés à la relatic d'aide et à la place de la langue dans cet relation**

Animation par…

Sylvie MOSSER-LUTZ, Cadre de santé formatrice, Migrations Santé Alsace

Hatice KÜP, Chargée de mission, coordination de l'interprétariat, Migrations Santé Alsace

Sabrina BIZON, Psychologue pour l'anlmation des groupes de l'analyse de la pratique

Donnée à 2 reprises en 2020, puis à 4 reprises en 2021, elle permet aux personnes bilingues qui accompagnent bénévolement des publics migrants de discerner leurs actions liées à l'accueil, l'interprétariat, la médiation et l'interculturalité. Cette année, il leur a également été proposé de prolonger la formation par la participation à des groupes d'analyse des pratiques (GAP) animés par une psychologue. En 2021, 27 personnes ont assisté à la formation de base et 12 personnes ont suivi une ou plusieurs sessions de groupe d'analyse des pratiques.

Lors de l'évaluation de la formation, les stagiaires ont indiqué que les éclairages sur les différents rôles de l'accueillant-e linguistique, mais aussi sur ses limites, leur permettraient de faire évoluer leur pratique. Ils ont également indiqué avoir apprécié la rencontre avec les autres bénévoles, qui leur a permis de connaître davantage les associations présentes à Strasbourg.

La formation **« Regards croisés sur l'égalité et la lutte contre les discriminations »**, co-animée avec *l'Observatoire Régional de L'intégration et de la Ville* (ORIV) et *A part entière,* a eu lieu à deux reprises, à Metz et à Strasbourg. Cette formation de 4 jours permet aux professionnels-les de situer les enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans leur contexte socio-politique, de favoriser le questionnement des pratiques professionnelles par la mise en évidence des représentations et des

préjugés, d'informer sur les outils du droit, d'analyser collectivement des situations concrètes de traitement différentiel, mais également d'imaginer des pistes d'actions.

Elle est ouverte aux professionnels-les et aux bénévoles de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, ainsi que de la politique de la ville. Cette année, le profil des 17 stagiaires a varié en termes de fonction (chef-fe de service / de projet, conseiller-ère, travailleur-euse du social, psychologue, bénévole associatif, etc.) et de structures d'appartenance (associations spécialisées, pôle emploi, mairie, CCAS, mission locale, etc.), ce qui a permis une grande richesse d'expériences et de prismes d'analyse. Elle a été évaluée très positivement.

Les demandes de formations en provenance des institutions publiques sont restées relativement stables par rapport aux années précédentes et nous sommes intervenus-es pour la première fois à l'EPSM de Lille afin de former les interprètes du Réseau « Santé Solidarité Lille métropole ».

20 personnes, salariées de Migrations Santé Alsace et formateurs-trices extérieurs-es sont intervenus-es lors de ces différentes sessions de formation.

Enfin, l'association est fière d'annoncer que son organisme de formation a reçu la certification qualité Qualiopi en décembre 2021, au titre des actions de formation.

II.SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS A LA PREVENTION DES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

A. Opportunité

Une discrimination peut être définie comme une différence de traitement en raison d'un critère prohibé (origine, sexe, lieu d'habitation, situation économique, etc.) dans un domaine encadré par le droit, qui entraîne un préjudice pour la personne. Dans le système de santé actuel, elles peuvent prendre différentes formes, comme le refus de soin, le retard aux soins, l'abaissement de la qualité de prise en charge, l'instauration de modalités culturellement spécifiques, ou encore des propos stigmatisants tenus par les professionnels-les[26]. Les conséquences de ces discriminations sont indéniables. Elles peuvent avoir un impact sur la santé mentale des individus qui en sont victimes et entraîner un renoncement aux soins.

Les processus discriminatoires ont été analysés dans le champ de l'emploi, du logement, de l'accès aux loisirs depuis plus d'une vingtaine d'années. Ils ont été explorés plus récemment dans le champ de la santé. Les enquêtes les plus connues concernent les refus de rendez-vous par des professionnels-les libéraux opposés aux bénéficiaires de la CMU-C, aujourd'hui de la CSS et de l'AME[27]. Ainsi, en 2019, dans une étude commanditée par le Défenseur des Droits, il ressort des situations de refus de soins discriminatoires explicites et directs pour 9% des dentistes, 11% des gynécologues et 15% des

[26] Fassin, D., Carde, E., Ferre, N., Musso-Dimiotrijevic, S. *Un traitement inégal. Les discriminations dans l'accès aux soins*. Paris : Inserm. 2001, pp. 65-69.
[27] CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire, AME : Aide Médicale d'Etat, CSS : Complémentaire Santé Solidaire.

psychiatres enquêtés-es[28]. Les discriminations peuvent également revêtir des formes plus diffuses allant d'une mauvaise orientation/information, une délégitimation des demandes ou encore des soins pratiqués dans une perspective culturaliste.

Dans la pratique, les professionnels-les de la santé expriment des difficultés à aborder la notion de discrimination. Celle-ci leur semble délicate à manier tant elle entre en contradiction avec les valeurs déontologiques du champ de la santé, ainsi qu'avec le droit fondamental à être soigné-e au-delà de toute considération. Elle peut également renvoyer à des craintes de poursuites devant des instances professionnelles ou judiciaires. Enfin, cette notion recouvre des réalités diverses et elle est complexe à manier : sur quelle définition se fonder ? Comment identifier les actes qui peuvent être qualifiés de discriminatoires ? Comment prendre en compte les responsabilités individuelles mais aussi les fonctionnements institutionnels ?

A partir de ces constats, Migrations Santé Alsace travaille sur ces enjeux de discriminations dans le domaine de la santé et sensibilise les acteurs et actrices du terrain depuis les années 2010. Débuté de manière expérimentale, l'axe s'est progressivement structuré. Le nombre d'actions et de sollicitations augmente d'année en année, ce qui met en avant un intérêt particulier pour la thématique et une reconnaissance de Migrations Santé Alsace dans ce champ. Depuis 2017, cette action a une dimension régionale et nationale.

B. Descriptif de l'action

a) Diffusion du guide « vers plus d'égalité en santé » et sensibilisation de professionnels-les

Publié en 2019, le guide national "Vers plus d'égalité en santé" a pour objectif de soutenir les professionnels-les et les bénévoles de la santé et du social dans leurs réflexions sur l'accueil de la diversité des publics, l'adaptation et la qualité de la prise en charge, le respect des principes déontologiques et la lutte contre les inégalités sociales de santé. Il aborde plus particulièrement quatre critères de discrimination : l'origine réelle ou supposée des personnes, le sexe, le lieu de résidence et la précarité économique.

Il apporte des repères généraux sur la notion de discrimination en rappelant la définition juridique, en analysant les mécanismes de discrimination, leurs causes et conséquences. Huit situations concrètes, issues d'expériences de terrain, sont analysées, ce qui permet d'approfondir certains questionnements : les refus de soin à l'encontre des bénéficiaires de la CMU ou de l'AME, les discriminations spécifiques vécues par les personnes étrangères, les discriminations à l'encontre des habitants-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc. Enfin, les recours possibles sont présentés ainsi que des pistes d'actions et des pratiques locales inspirantes.

Ce guide a été réalisé grâce au soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et à l'Espace Régional de Réflexion Ethique d'Alsace (ERERAL), avec l'appui méthodologique de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV). Les objectifs et contenus ont été discutés

[28] S. CHAREYRON, Y. L'HORTY, P. PETIT *Les refus de soins discriminatoires : tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales. Rapport final.* Défenseur des droits, Fonds CMU, Paris, 2019, 42p.
https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_refus_de_soins.pdf

au sein d'un comité de pilotage regroupant plusieurs institutions et associations au niveau national et local.

Le guide est téléchargeable sur le site internet de Migrations Santé Alsace[29] et a été relayé sur plus de quarante autres sites, dont 13 de couverture nationale française et 3 de Belgique. Les autres sites couvrent 12 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Hauts-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre – Val de Loire ainsi que la Guadeloupe).

De plus, le guide a été imprimé à 5000 exemplaires. En 2021, 630 guides ont été distribués sur demande, dans 7 régions de France (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, Hauts-de-France, Bretagne, Normandie et Ile-de-France).

Plusieurs présentations du guide ont été organisées :

- En mai 2021, nous avons participé à l'organisation et sommes intervenus au sein du Lab's Visio « Discriminations en santé : réalités en scène » organisé dans le cadre de la semaine « Egalité, Fraternité, Agissez » du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Les partenaires ont été AD2S, Médecins du Monde, France Assos Santé Grand-Est et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Lors de cet évènement, nous avons présenté le guide « vers plus d'égalité en santé » et nous avons animé un atelier d'analyse d'une situation de discrimination en santé. Une cinquantaine de participants-es étaient présents-es.

  Cet évènement a également permis de filmer quatre saynètes de situations de discrimination, issues du guide « Vers plus d'égalité en santé » avec la troupe de théâtre « Le tourbillon ». Cela constitue un outil complémentaire au guide, utilisable en formation, que nous avons rendu disponible à toutes et tous en les publiant sur notre site internet[30].

- En juin 2021 nous sommes également intervenus à Béthune, dans le département du Pas-de-Calais. La Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), avec le soutien des services de l'Etat et avec l'assistance de la coopérative ExtraCité, s'est engagée à mettre en place une stratégie de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité sur le territoire intercommunal. Le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale ont donc été invités à réfléchir sur ces questions. Nous leur avons présenté le guide en visio-conférence lors d'un temps de travail dédié. 18 professionnels-les de la santé et du social exerçant dans la CABBALR y ont participé.

Afin de faire connaître le guide « vers plus d'égalité en santé », de poursuivre les échanges autour des questions liées à l'égalité de traitement et d'initier de nouvelles dynamiques sur d'autres territoires, Migrations Santé Alsace organise depuis 2019 des rencontres régionales, sur différents territoires de l'hexagone. Cette année, cela a eu lieu en Bretagne et en Occitanie.

En Bretagne, l'organisation de la journée a été pilotée par Migrations Santé Alsace et le réseau Louis Guilloux. Un comité de pilotage a été mis en place auquel ont contribué la DRDJSCS, la ville de Rennes, l'EHESP, le Conseil local de santé mentale de Rennes, le CHU de Rennes, l'Equipe Mobile Psychiatrie

[29] https://www.migrationssante.org/axes-dintervention/discriminations-et-sante/guide/
[30] https://www.migrationssante.org/pole-ressources/productions/films/

Précarité du centre hospitalier Guillaume Regnier, l'association Saint Benoît Labre, ainsi que le centre de ressources en politique de la ville Reso Villes. Ce comité de pilotage s'est réuni à deux reprises en octobre 2019 et en janvier 2020, afin de définir les objectifs et le programme de la journée.

La journée était prévue le 5 mai 2020, mais elle fut reportée sur deux demi-journées en visio-conférence les mardis 26 janvier et 2 février 2021 en raison de la crise sanitaire. Plus de 135 personnes s'y sont inscrites. Du fait de la visio-conférence, environ 90 personnes y ont effectivement participé le 26 janvier et 75 personnes le 2 février.

Le programme était le suivant :

Mardi 26 janvier, de 14h à 17h30

14h : E-accueil

14h15 – 14h30 : Allocutions officielles

14h30 – 15h05 : Présentation du guide « Vers plus d'égalité en santé »

- *Emilie Jung, Directrice de Migrations Santé Alsace*

Pause

15h15 – 16h15 : Analyse de situations concrètes en atelier

Pause

16h25 – 17h : Présentation des outils du Défenseur des Droits

- *Julie Béranger, Cheffe de pôle régional du Défenseur des Droits*

17h – 17h30 : Temps d'échanges et conclusion

Mardi 2 février, de 14h à 17h30

14h : E-accueil

14h – 14h15 : Synthèse du temps d'échanges de la première demi-journée

14h15 – 15h15 : Les refus de soins et les traitements différentiels perçus par les femmes migrantes hébergées en hôtel : enseignement de l'enquête DSAFHIR

- *Lorraine Poncet, Epidémiologiste à l'Université de Paris Saclay*

Pause

15H30 – 16h30 : Table-ronde d'initiatives

- *La médiation en santé : un outil de prévention des discriminations et de modification des représentations en quartier populaire ?*

Par Barbara Balcon Pietkowski, médiatrice à l'association Avenir Santé Villejean-Beauregard.

- *L'observatoire santé solidarité : un moyen de faire remonter la parole des usagers-ères ?*

Par Hugo Si Hassen, Chargé de mission santé à la Fédération des Acteurs de la Solidarité

16h30 -17h30 : Temps d'échanges et allocution de clôture

De manière générale, les évaluations retournées étaient qualifiées comme satisfaisantes et très satisfaisantes. Ont particulièrement été appréciés l'intervention sur l'enquête DSAPHIR, les ateliers, l'intervention du Défenseur des Droits, la table-ronde d'initiatives, ainsi que la grande diversité des intervenants-es. Les points moins satisfaisants concernent le format de visio-conférence qui limite les échanges et le rythme parfois dense. Une grande majorité souhaite poursuivre le travail sur cette question, même si certains-es sont encore hésitants-es sur la manière de procéder.

En Occitanie, l'organisation de la journée a été pilotée en partenariat avec Cofrimi. Un comité de pilotage a été constitué, auquel ont contribué la DREETS Occitanie, la préfecture de Haute-Garonne, Ressources & territoires, l'ARS Occitanie, la Plateforme Santé précarité, le Centre hospitalier Universitaire de Toulouse, l'URIOPSS Occitanie, France Assos Santé Occitanie, le Défenseur des droits et la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie. Celui-ci s'est réuni à trois reprises, en mai, juin et septembre 2021. Du fait de la crise sanitaire, le séminaire a eu lieu en visio-conférence sur deux demi-journées, les 22 et 23 novembre 2021.

Le programme fut le suivant :

Lundi 22 novembre, de 14h à 17h30

14h – 14h15 : Allocutions officielles

- *Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie (DREETS)*
- *Conseil départemental Haute-Garonne de l'Ordre des médecins*

14h15 – 14h50 : Présentation du guide « Vers plus d'égalité en santé »

- *Emilie Jung, Directrice de Migrations Santé Alsace*

15h – 16h15 : Analyse de situations concrètes en atelier

16h25 – 17h : Présentation du Défenseur des Droits et de ses outils

- *David Rohi, Chargé de mission « lutte contre les discriminations et accès aux droits », Défenseur des Droits*

17h – 17h30 : Temps d'échanges et conclusion

Mardi 23 novembre, de 14h à 17h30

14h – 14h15 : Synthèse des temps d'échanges de la première demi-journée

14h15 – 15h15 : La reconnaissance et l'articulation de diverses expertises, un moyen de lutte contre les inégalités sociales de santé et les discriminations ?

- *Philippe Terral, Sociologue, Directeur du laboratoire CRESCO de l'Université Paul Sabatier et Directeur adjoint de la MSHS de Toulouse*

15H30 – 17h : Table-ronde d'initiatives

- *Réseau interculturel et dispositif de médiation en santé présenté par l'association Le Fil à métisser.*
- *Les apports de la consultation interculturelle, par le Centre Médico-Psychologique de La Grave.*
- *Expérience de mise en lumière de la parole des usagers-ères, par la Case de Santé.*

17h -17h30 : Temps d'échanges et allocution de clôture

85 personnes se sont inscrites et environ 50 personnes étaient présentes sur la première demi-journée, ainsi que sur la seconde. De manière générale, les évaluations retournées étaient qualifiées comme « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes ». Ont particulièrement été appréciés les temps en ateliers, la table-ronde, la documentation mise à disposition ainsi que les interactions, pourtant complexes à mettre en place sous le format de visio-conférence. Les points moins satisfaisants ont concerné certaines interventions perçues comme trop théoriques, le temps d'atelier trop court, ainsi que le format en visio-conférence. Une grande majorité des participants-es souhaitent poursuivre le travail sur cette question, notamment par des échanges de pratique entre professionnels-les.

La rencontre a été enregistrée et le replay est disponible sur notre site internet[31].

Ces deux journées régionales ont permis de diffuser les apports du guide, de mieux faire connaître le rôle et les actions du Défenseur des Droits, d'approfondir certains sujets comme la participation des usagers-ères ainsi que de faire découvrir des actions concrètes réalisées par des structures de la région, notamment autour de la médiation.

b) Mise en réseau régionale des professionnels-les sur les enjeux de prévention des discriminations

Migrations Santé Alsace a initié fin 2017, avec l'appui de l'Observatoire Régionale de l'Intégration et de la Ville (ORIV), un réseau de veille et de vigilance sur les discriminations dans le domaine de la santé.

L'objectif est de participer à l'accès aux soins des publics vulnérables, de réduire les refus et renoncements aux soins, ainsi que d'améliorer la prise en charge. De manière opérationnelle, les objectifs sont de :

- partager des informations et des constats,
- identifier des problématiques individuelles, institutionnelles et systémiques,
- informer, diffuser et alerter.

Quatre réunions ont été organisées en 2021, regroupant au total 17 professionnels-les (médiateurs-trices en santé, cadre de santé formateurs-trices, psychologues, infirmiers-ères, coordinateurs-trices, écrivains publics, médecins, etc.) de différentes structures (maison de santé, hôpital, collectivités, associations spécialisées, etc.). Cette année, 5 nouvelles personnes ont rejoint le réseau qui s'est officiellement ouvert à la région Grand-Est.

Le groupe a pu revenir sur les différentes expériences vécues pendant la crise sanitaire et les confinements en matière d'accès aux droits et aux soins. Il a également travaillé sur les conséquences de la dématérialisation des services publics pour l'accès aux droits des usagers-ères. De plus, deux chercheurs-euses sont venus-es présenter leurs travaux, ce qui a permis d'approfondir les connaissances et d'échanger sur des thématiques spécifiques.

En parallèle, Migrations Santé Alsace a participé au réseau d'accompagnement des victimes de discrimination et à la commission plénière « lutte et prévention des discriminations » pilotés par la ville de Strasbourg afin de mieux faire le lien avec les acteurs locaux du droit.

[31] https://www.migrationssante.org/pole-ressources/productions/films/

III.DIFFUSION D'INFORMATION AUPRES DES PROFESSIONNELS-LES

A. Opportunité

Les personnes travaillant dans un contexte interculturel « *doivent être en mesure d'accueillir l'usager, d'identifier les besoins, de recueillir des données, d'évaluer la situation, d'informer, voire d'éduquer, d'adapter leur mode d'intervention, de répondre aux urgences ou de faire face à une situation de crise, d'inventorier des ressources, de fournir une aide psycho-sociale, d'agir eux-mêmes comme médiateur, d'élaborer un plan d'intervention, de collaborer à l'intervention, d'évaluer l'impact, d'assurer le suivi, de faire du dépistage, de réorienter les modes d'intervention, etc.* » [32]

Pour développer leurs compétences et mener à terme leur études, les professionnels-les et futurs-es professionnels-les sont à la recherche de ressources de différentes natures : informations pratiques, documentation, échange d'expériences, etc. Or, dans le cadre de son objet, Migrations Santé Alsace se donne les moyens « *d'agir auprès des responsables politiques par le rappel du droit à la santé pour tous et pour son intégration dans les décisions politiques, sanitaires, sociales et éducatives »,* et d'« assurer *un rôle de veille sur le sujet de la santé des migrants »* (article 3 des statuts).

B. Descriptif de l'action

a) La mise à disposition d'informations : site internet et fond documentaire

L'association dispose d'un fonds documentaire qui est régulièrement alimenté grâce à un travail de veille du conseil d'administration ainsi que des salariés-es. Cet espace est ouvert à toutes et tous sur les heures d'ouverture de nos locaux et se situe au sein de la salle de réunion et de formation. Les ouvrages sont consultables sur place et peuvent également être empruntés.

[32] Jézéquel M., Document de travail pour le « Guide méthodologique pour construire une culture institutionnelle inclusive », Conseil de l'Europe, 10 et 11 mai 2010.

Le fonds comporte les rubriques suivantes :

- École, Scolarité ;
- Intégration et cohésion sociale ;
- Connaissance des Populations, Processus Migratoire, Exil ;
- Culture, Interculturel ;
- Inégalités, Discrimination, Précarité, Exclusion ;
- Anthropologie de la santé ;
- Santé des migrants ;
- Souffrance psychique ;
- Politiques de Santé, Santé publique ;
- Prévention, Éducation pour la santé ;
- Famille, Genre, Transmission ;
- Religion, Éthique ;
- Médiation, Interprétariat, Langues ;
- Méthodologie ;
- Vieillissement des migrants.

De plus, l'association est abonnée aux revues :

- Écarts d'identité ;
- Le furet ;
- La santé en action (Santé Publique France) ;
- Hommes et migrations ;
- Pratiques ;
- L'Autre ;
- Plein droit (GISTI) ;
- Maux d'exil (COMEDE) ;
- Mémoires (Centre Primo Levi).

En 2021, Migrations Santé Alsace a reçu cinq étudiants-es, notamment en soins infirmiers et en sociologie, dans le but de les aider à construire leur mémoire de fin d'études dont les sujets ont trait aux axes de travail de l'association.

Pour diffuser de l'information a plus grande échelle, l'association possède également un site internet. Celui-ci est régulièrement mis à jour pour apporter des informations sur la santé des migrants-es, pour informer des évènements régionaux et nationaux ainsi que pour présenter les activités de l'association.

En 2021, nous avons notamment publié des communiqués de presse, des invitations à des évènements, des tribunes, ainsi que des rediffusions d'évènements organisés par l'association.

b) La participation à des réseaux, plateformes, études et groupes de travail

Migrations Santé Alsace s'inscrit dans plusieurs réseaux, plateformes et groupes de travail. En 2021, ces temps de travail collectifs ont permis à l'association de sensibiliser les professionnels-les de la santé et du social aux problématiques de santé des populations migrantes, mais aussi de s'enrichir des expériences et des méthodes de travail des structures partenaires.

La participation à ces temps d'échanges permet en effet à notre association d'offrir des éclairages spécifiques – théoriques et concrets – sur nos domaines d'expertises, ainsi que de proposer des pistes d'action et des suggestions pouvant aider les professionnels-les à analyser leurs pratiques sous un prisme nouveau. Ces temps de travail collectifs permettent aussi de nourrir et d'actualiser nos réflexions en lien avec les soucis les plus prégnants que les professionnels-les rencontrent sur le terrain. Enfin, ils donnent de la visibilité à notre association.

Certains des réseaux cités ci-dessous ont été mentionnés dans d'autres chapitres de ce rapport d'activité, mais il nous semble important d'offrir ici une vue d'ensemble sur ce travail de fond.

Dans le Bas-Rhin :

- Réseau de soutien aux personnes victimes de discriminations – Ville de Strasbourg ;
- Contrat local de santé de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole ;
- Projet « la santé, ça vous parle ? » mené par les maisons de santé de Strasbourg ;
- Collectif Jeunes Migrants – Maison des Adolescents.

En particulier, le docteur Yvon Ruch, secrétaire adjoint de Migrations Santé Alsace, est intervenu lors de la réunion du collectif « Jeunes Migrants » organisée en septembre. Il a réalisé une intervention au sujet des principales pathologies infectieuses et des parasitoses dont les migrants-es peuvent souffrir. Cela répondait à une demande d'informations sur les signes cliniques observés lors de la prise en charge des jeunes migrants-es par les membres du collectif. La prévention de ces maladies, notamment par le dépistage, a également été discutée.

L'association s'est également investie dans plusieurs groupes de travail pour participer à l'élaboration du prochain Contrat Local de Santé de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole : « populations vulnérables et territoires », « santé mentale » et « hygiène de vie active ». La finalisation du CLS devrait avoir lieu au premier semestre 2022.

Dans le Haut-Rhin :

- Groupe local du PRAPS de Colmar ;
- Groupe local du PRAPS de Mulhouse ;
- Atelier Santé Ville de Colmar.

En Moselle :

- Contrat local de santé du territoire messin.

Au niveau national :

- Réseau de l'Interprétariat Médical et Social (RIMES)
- Observatoire du Droit en Santé des Etrangers (ODSE) ;
- Groupe d'Appui National Santé de la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

IV.PARTENAIRES FINANCIERS

Pour réaliser ces actions, Migrations Santé Alsace a bénéficié du soutien financier de :

- l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au niveau national et Grand-Est,
- l'Agence Régionale de la Santé du Grand-Est,
- la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT
- l'Eurométropole de Strasbourg.

V.PERSPECTIVES

En 2022, l'association continuera à répondre aux demandes de formations. Les thématiques abordées sont en effet essentielles pour la compréhension, par les professionnels-les, des besoins des personnes migrantes. De plus, nous élargirons nos partenariats afin de toucher une plus grande diversité d'acteurs et d'actrices du terrain.

Cela implique un temps important de coordination et d'ingénierie pédagogique, car nous veillons à échanger avec les structures demandeuses, afin de construire une formation répondant au mieux à leur demande.

Migrations Santé Alsace souhaite également *diffuser davantage d'informations* utiles aux professionnels-les et futurs-es professionnels-les, notamment par le biais de son site internet et d'une plus grande communication au sujet de l'espace documentaire qui leur est mis à disposition. Nous continuerons également à recevoir les étudiants-es qui le souhaitent afin de les aider dans leurs travaux de fin d'études. Enfin, l'association poursuivra sa participation à des réseaux et des groupes de travail locaux et nationaux, afin de de diffuser de l'information sur ses domaines d'expertises et de s'enrichir des connaissances et des expériences d'autres structures.

L'association poursuivra le *développement de son travail de prévention et de lutte contre les discriminations dans le domaine la santé*, en consolidant les actions préexistantes :

- *Diffusion du guide « vers plus d'égalité en santé »*, qui sera mis à jour et réimprimé afin de tenir compte de l'évolution du cadre juridique et de proposer davantage d'actions inspirantes ;
- Poursuite du réseau de veille et de vigilance, avec quatre réunions annuelles, en plus d'une mobilisation des professionnels-les de la région Grand-Est pour y participer ;

- *Sensibilisation des usagers-ères* : la réalisation de nouvelles actions auprès des habitants-es de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est envisagée en 2022 ;
- Ainsi qu'en proposant de nouvelles actions :
- *Réalisation d'une journée nationale de prévention et de lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé*. Celle-ci aura pour objectif de sensibiliser les professionnels-les et les bénévoles associatifs aux processus de stigmatisation et de discriminations, de poser les principaux constats, de faire connaître les outils existants, ainsi que de produire des recommandations à l'échelle nationale ;
- *Organisation d'ateliers territoriaux* : en partenariat avec l'ORIV, nous proposerons des ateliers de prévention des discriminations dans le domaine de la santé aux professionnels-les de différents territoires du Grand-Est. Ces temps d'échanges auront pour objectif de poser le cadre de ce qu'est une discrimination, de faire un état des lieux du territoire, ainsi que de réfléchir à des pistes d'action au niveau local ;
- *Elaboration d'un outil de sensibilisation national avec et pour les habitants de QPV*. L'objectif est de les aider à repérer les discriminations dans le domaine de la santé et de leur expliquer leurs droits, pour augmenter leur pouvoir d'agir. Afin que cet outil soit réellement construit en partenariat avec les habitants-es, il est prévu que la réalisation de cet outil ait lieu sur trois ans. En 2022, nous mettrons en place le comité de pilotage de ce projet et nous débuterons les temps de rencontre avec les habitants-es d'un territoire (sur trois prévu).